



**Compte rendu de la séance  
 du Conseil municipal du 21 septembre 2016**

Membres composant le Conseil : 35  
 Présents : 29 puis 30 à l'arrivée de Corinne BUZON à 21h25  
 Absents représentés : 05 puis 04 à l'arrivée de Corinne BUZON à 21h25  
 Absents : 01  
 Absents excusés : 00

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2016.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale		Nicole REVIDON		
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Brigitte BOYER		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale		Stéphane DUPRE Jusqu'à 21h25		
François PARRINELLO Conseiller Municipal				X	Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.*

*M. Patrice CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.*

**Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2016, n'a pas fait l'objet d'un vote car ayant été envoyé le 19 septembre 2016 sur la K-BOX de façon dissocié aux autres dossiers envoyés le 15 septembre, certains conseillers municipaux n'en avait pas pris connaissance.**

## **DIRECTION GENERALE**

### **Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

#### **1) Le principe du CLSPD et de la stratégie**

Le Maire est le pilote de la politique de prévention de la délinquance et a pour cela, à sa disposition, le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont la création a été validée par délibération du Conseil municipal du 13 avril 2016. A Romainville, le travail partenarial est préexistant à la mise en place du CLSPD. Cependant, les échanges méritent d'être formalisés à travers le contrat, véritable cadre de concertation locale. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) est l'outil de travail du CLSPD. C'est un programme de travail du conseil local sur une durée de quatre ans.

La sécurité et la tranquillité publique ne peuvent être assurées que de façon durable et par une action collective. Le CLSPD vise à coordonner l'ensemble des acteurs sur la commune (Etat, travailleurs sociaux, polices, justice, bailleurs sociaux...), afin de déployer des réponses précises aux phénomènes de délinquance et d'assurer une meilleure politique de coopération au service de la tranquillité publique.

Les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance revêtent une dimension transversale qui implique ainsi la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. La réussite de la STSPD est fortement liée à l'implication et à la mobilisation de tous.

#### **2) Un diagnostic partagé**

La ville a fait le choix de mobiliser les ressources internes et externes pour construire le diagnostic et la stratégie. Grâce aux 40 rencontres avec les partenaires, un état des lieux a pu être dressé et toutes les actions déjà mises en œuvre ont été recensées. Ces rencontres ont également fait émerger des pistes d'amélioration et des demandes précises des partenaires pour déployer de nouvelles actions.

#### **3) Le champ d'intervention**

Trois types de prévention sont retenus lorsqu'il est question de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance :

- la prévention primaire : à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics (cf pages 12 à 18 de la STSPD)

- la prévention secondaire : des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées, c'est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant

- la prévention tertiaire, c'est-à-dire de prévention de la récidive.

Comme le prévoit le plan départemental, le CLSPD traitera plus spécifiquement des préventions secondaires et tertiaires (pages 20 à 34 de la STSPD). Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre des actions de prévention déjà engagées et de compléter le dispositif mis en place par Romainville pour veiller à la sécurité et la tranquillité des habitants.

#### **4) La gouvernance locale de prévention de la délinquance**

Le diagnostic, conjugué à la stratégie nationale, a permis de dégager quatre axes de travail, qui seront déclinés sur la ville grâce à une gouvernance locale décrite page 36 de la STSPD.

La séance plénière est organisée 1 fois par an. Elle valide, anime et suit la STSPD.

La formation restreinte assure le pilotage des actions.

Les groupes de travail se réuniront autant que nécessaire.

## 5) Les priorités et objectifs opérationnels

<b>GROUPES DE TRAVAIL – Priorités et objectifs opérationnels</b>			
<b>1) Renforcer la prévention de la délinquance mineurs/jeunes majeurs</b>	<b>2) Maîtriser la tranquillité publique</b>	<b>3) Lutter contre les violences, aider aux victimes</b>	<b>4) Prévenir la radicalisation</b>
1. Accompagner les parcours en renforçant la prise en charge transversale pour les jeunes les plus concernés	1. Intervenir sur les trois types de prévention (Police municipale)	1. Mieux orienter et accompagner les victimes	1. Former les agents et partenaires
2. Prévenir la récidive en inscrivant dans le partenariat local le suivi judiciaire des jeunes repérés comme très exposés à un risque de récidive.	2. Améliorer la prévention situationnelle	2. Former les agents et partenaires pour prévenir les violences	2. Sensibiliser le public
3. Développer des actions ciblées de prévention des conduites à risques (conduites addictives – trafics, violences – conduites à risque sur les routes)	3. Améliorer la tranquillité résidentielle	3. Lutter contre les discriminations sexistes, briser les tabous et lutter contre les stéréotypes de genre	3. Mener des actions permettant l'utilisation positive des réseaux sociaux pour permettre aux jeunes de décrypter l'image et l'information

Les priorités et objectifs opérationnels définis en lien avec l'ensemble des partenaires ont permis d'élaborer 11 fiches actions pour la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance répondant aux défis posés sur la ville (pages 16 à 31 de la STSPD).

### 6) Les prochaines étapes

- 15 novembre 2016 : installation du CLSPD avec vote du règlement intérieur, présentation du diagnostic et signature de la stratégie par les partenaires,
- Décembre 2016 : installation des groupes de travail

### 7) L'évaluation

Chaque fiche-action, dotée d'indicateurs qui seront enrichis par les groupes de travail, fera l'objet d'une évaluation tous les 6 mois puis lors des bilans annuels. Ces temps d'évaluation objectifs seront ensuite présentés en séance plénière une fois par an afin de réadapter le dispositif.

Les partenaires du CLSPD s'engagent sur le principe de la mise en place de ce CLSPD. Les fiches-actions sont rédigées à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'exercice, sans remettre en cause l'économie générale et l'esprit du contrat local de sécurité.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.***

**Pour :29**

**Contre :**

**Abstention : 05 (FG-Romainville Ensemble)**

**NPPV : 00**

## FINANCES

### **Décision modificative n°2 – Budget principal**

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

#### En section de fonctionnement :

- D'ajuster en recettes les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, et notamment en ce qui concerne la DGF et le FPIC (fonds de péréquation),
- D'inscrire en recettes les crédits liés à la réintégration du résultat de fonctionnement positif suite à la dissolution définitive du SICIM,
- D'inscrire en dépenses les crédits liés à la Contribution au Redressement des Comptes Publics et aux dotations aux provisions.

#### En recettes d'investissement :

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, et notamment en ce qui concerne le FCTVA ainsi que la subvention de la CAF et du Département pour la crèche Gagarine (y compris 75 000 € de la CAF sous forme de prêt à taux 0 %),
- D'inscrire les crédits liés à la réintégration du résultat d'investissement positif suite à la dissolution définitive du SICIM,
- D'inscrire les crédits liés aux cessions à la RATP pour les travaux de la ligne 11,
- D'inscrire les crédits liés aux provisions (budgétaire).

#### En dépenses d'investissement :

- D'abonder les crédits relatifs aux travaux de construction du Pôle Enfance à Gagarine,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux travaux d'extension de l'école Langevin,
- D'abonder les crédits relatifs aux travaux d'extension du réseau fibre optique pour la vidéoprotection,
- D'abonder les crédits liés aux démolitions et à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation urbaine du quartier Gagarine.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 26**

**Contre :03 (L.R-MoDem-UDI)**

**Abstention :05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV : 00**

### **Garanties d'emprunt à la SCCV BUTTE BRACHET ROMAINVILLE et à la SA HLM FRANCE HABITATION**

Pour financer la réalisation de 50 logements dont 33 en accession sociale et 17 en location sociale sis 26/28 rue de la butte Brachet sur le territoire de la commune de Romainville, la SCCV BUTTE BRACHET ROMAINVILLE a décidé de contracter un emprunt PSLA auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (Filiale du Crédit Mutuel) d'un montant de : 5 540 000 € pour les 33 logements en accession sociale et la SA HLM FRANCE HABITATION, un emprunt d'un montant total de 2 288 191€ pour les 17 logements en location sociale auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SCCV BUTTE BRACHET ROMAINVILLE sollicite la garantie de la ville pour l'emprunt.

En contrepartie, la ville de Romainville pourra exercer son droit de réservation, conformément à la convention entre la ville de Romainville et la SA HLM FRANCE HABITATION.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 30**

**Contre :**

**Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI) - 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV : 00**

## **Approbation du rapport de la CLECT du 15 06 2016**

Depuis le 1er janvier 2016, la CAEE est devenue l'Établissement Public Territorial Est Ensemble dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris.

Son mode de financement a également été modifié et comprend dorénavant un Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les villes dont la première part est assise sur la fiscalité ménages que la CAEE percevait en 2015.

Une deuxième part dite d'« équilibre budgétaire » a pour objectif de tenir compte du besoin de financement de l'EPT. Cette part participe au pacte financier qui unit Est-Ensemble et ses Villes. Son encadrement par la loi positionne une limite (de + ou – 15 % de l'Attribution de Compensation 2015) qui garantit les villes, mais qui contraint les choix budgétaires de mutualisation.

**Elle est donc plafonnée pour Romainville à 435 567 €.**

Le montant de cette 2ème part de FCCT est déterminé par la CLECT. Le montant nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est-Ensemble a été évoqué dans le cadre du débat budgétaire et finalisé dans le budget primitif 2016 de l'EPT à 2.5 M€.

**La CLECT a décidé à l'unanimité de fixer son montant à 2 500 000 € pour l'année 2016.**

La CLECT a également, à l'unanimité, émis un avis favorable à la répartition du FCCT 2ème fraction de la façon suivante : répartition à 50% sur la base du potentiel financier et 50% sur la base du revenu par habitant, selon les données 2015 de chacune des villes.

**Romainville participera donc à l'équilibre du budget d'Est Ensemble à hauteur de :**

- **153 411,09 € soit environ 6,15 % du montant total nécessaire.**

Une troisième fraction découle des transferts de compétences à Est Ensemble. La loi NOTRE a opéré un transfert de la compétence Politique de la ville et donc les charges qui en découlent doivent être prises en charge par Est Ensemble.

**La CLECT a évalué ces charges à 32 332,83 € pour 2016 et à 34 465,66 € à compter de 2017.**

La différence entre ces montants est due à la date de transfert effective du personnel (01/07/2016) et aux recettes qui seront encore encaissées par les villes jusqu'à fin 2016.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 33**

**Contre :**

**Abstention : 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV : 00**

## AMENAGEMENT

### **Convention de mandat entre la Ville de Romainville et l'établissement public territorial Est Ensemble relative à des compétences nouvellement transférées au 1er janvier 2016**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a créé des « établissements publics territoriaux » dans le périmètre de la métropole du Grand Paris.

En application des dispositions de l'article L5219-5 du code général des collectivités territoriales, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'établissement public territorial Est Ensemble exerce de plein droit de nouvelles compétences parmi lesquelles :

- Politique de la ville : « animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de délinquance » ;
- Plan local d'urbanisme intercommunal dans les conditions prévues aux articles L134-1 à L134-9 du code de l'urbanisme. Le transfert de cette dernière compétence emporte possibilité pour l'établissement public territorial de poursuivre les procédures d'élaboration ou d'évolution des plans locaux d'urbanisme engagées avant le 31 décembre 2015. Est Ensemble entend poursuivre les procédures engagées à ce titre par les communes membres.

Il est proposé que la Ville de Romainville se voit confier par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble un mandat pour la poursuite des procédures d'élaboration ou d'évolution du Plan Local d'Urbanisme et une partie de la mise en œuvre de l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain (prise en charge par les communes des procédures liées aux études stratégiques de renouvellement urbain par quartiers uniquement, cf. liste des études et répartition annexée à la convention).

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV :**

### **Cession du lot A à provenir de la division de la parcelle cadastrée AL 66 sise 26 rue de la Butte Brachet (annule et remplace la délibération n° 16\_06\_02 du 22 juin 2016)**

La parcelle cadastrée section AL n°66 sise 26 rue de la Butte Brachet consiste en un terrain nu totalement enclavé appartenant à la Ville pour l'avoir acquis par procédure de bien vacant.

Ce terrain étant inutilisable au vu de sa situation et notamment de son total enclavement, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°16\_06\_02 du 22 juin 2016, de céder une portion de celui-ci représenté par le lot A sur le plan ci-joint, d'une surface de 132 m<sup>2</sup>, au prix de 1980,00€ à Monsieur et Madame L., riverains dont la propriété jouxte cette portion de terrain.

L'article 2 de cette délibération de cession, lié au frais de la vente, comporte toutefois une erreur, les frais relatifs à la vente incombant au vendeur et non à l'acquéreur.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 33**  
**Contre :**  
**Abstention : 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**  
**NPPV :**

### **Cession du lot B à provenir de la division de la parcelle cadastrée AL 66 sise 26 rue de la Butte Brachet (annule et remplace la délibération n° 16\_06\_03 du 22 juin 2016)**

La parcelle cadastrée section AL n°66 sise 26 rue de la Butte Brachet consiste en un terrain nu totalement enclavé appartenant à la Ville pour l'avoir acquis par procédure de bien vacant.

Le terrain étant inutilisable au vu de sa situation et notamment de son total enclavement, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°16\_06\_03 du 22 juin 2016, de céder une portion de celui-ci représenté par le lot B sur le plan ci-joint, d'une surface de 128 m<sup>2</sup>, au prix de 1920,00€ hors taxes à Madame B., riveraine dont la propriété jouxte cette portion de terrain.

L'article 2 de cette délibération de cession, lié au frais de la vente, comporte toutefois une erreur, les frais relatifs à la vente incombant au vendeur et non à l'acquéreur.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.***

**Pour : 33**  
**Contre :**  
**Abstention : 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**  
**NPPV :**

### **Déclassement du domaine public communal de la parcelle section F n°39**

Le bien privé communal cadastré section F n°39, constitué d'une emprise de 234m<sup>2</sup>, consiste en un terrain situé en limite de l'avenue du docteur Vaillant et inclus dans une emprise privée close faisant partie du secteur opérationnel de la ZAC de l'Horloge (site des Ecuries).

Ce terrain, non affecté à l'usage direct du public ou à un service public et inaccessible au public, avait fait l'objet d'une autorisation de déclassement en vue de sa cession par une précédente délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2013. Toutefois, celle-ci n'avait pas formellement fait mention d'un constat de désaffectation et « autorisait » le déclassement au lieu de le « décider ».

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de constater formellement la désaffectation et de confirmer le déclassement de ce bien.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.***

**Pour : 29**  
**Contre :**  
**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**  
**NPPV :**

### **Cession de la parcelle section F n°39**

Le bien privé communal cadastré section F n°39, constitué d'une emprise de 234m<sup>2</sup>, consiste en un terrain situé en limite de l'avenue du docteur Vaillant et inclus dans une emprise privée close faisant partie du secteur opérationnel de la ZAC de l'Horloge (site des Ecuries).

Ce terrain avait fait l'objet d'une première délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2013 autorisant son déclassement en vue de sa cession, et a été juridiquement déclassé ce jour par une seconde délibération.

Dans le prolongement de celles-ci, il est proposé de céder ce bien privé communal cadastré section F n°39 d'une contenance de 234m<sup>2</sup> à la société SEQUANO AMENAGEMENT, aménageur de la ZAC, au prix de 23.000,00€ (VINGT TROIS MILLE EUROS), conformément à l'avis de France Domaine.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV :**

## **ZAC Jean Lemoine : Approbation de la convention de participation avec Bouygues Immobilier**

La ZAC Jean Lemoine a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 Mars 1991 et modifiée par délibération du 27 juin 2000.

La SIDEC, devenue SEQUANO AMENAGEMENT, s'est vue concéder la réalisation de cette ZAC lors de la délibération du conseil municipal du 13 octobre 1998. Le traité de concession d'aménagement afférent a été signé le 23 octobre 1998.

Dans le cadre du projet de couverture de l'autoroute A3 par l'Etat entre les ponts Jaurès et Kérautret, la ville de Romainville a décidé d'étendre le périmètre de la ZAC Jean Lemoine par délibération en date du 14 septembre 2005 dans la perspective d'urbanisation des talus remblayés et d'aménagement en espace public de la couverture de l'infrastructure autoroutière, un nouveau dossier de création de la ZAC Jean Lemoine a alors été approuvé.

Le dossier de réalisation de la ZAC Jean Lemoine et le Programme des Equipements Publics ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2006. Un dossier de réalisation modificatif de la ZAC Jean Lemoine et la modification de son programme des équipements publics sera présenté en Conseil Municipal.

En associant le projet de la ZAC Lemoine sur les anciens talus sud et le projet de restructuration de la cité De Gaulle, la Ville et l'Office Public Romainville Habitat ont étudié depuis plusieurs années un ambitieux projet de renouvellement urbain permettant la réhabilitation de logements sociaux, l'introduction de mixités sociale et fonctionnelle dans ce quartier, la requalification et la création de nombreux espaces publics.

Ainsi, une partie des terrains sur lequel l'opérateur Bouygues Immobilier va développer un projet de construction se situe dans le périmètre de la ZAC et ne sera pas achetée à l'aménageur Séquano Aménagement. Il est donc nécessaire de passer une convention de participation pour la partie développée sur le foncier compris dans la ZAC. En application de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme, une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics doit être conclue avec la Ville et Séquano Aménagement.

Ainsi, Bouygues Immobilier souhaite déposer une demande de permis de construire pour un ensemble immobilier de 17 450 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) environ sur un terrain d'une superficie totale de 12 884 m<sup>2</sup>. 3 676 m<sup>2</sup> de SDP se situent sur un terrain situé dans le périmètre de la ZAC Jean Lemoine.

Le montant de cette participation est fixé à 110 € par m<sup>2</sup> de Surface de Plancher, (calculé sur la base du programme des aménagements publics de la ZAC, prévisionnellement estimé à 2 600 000 € HT pour une surface de programme constructible de la zone de 23 000 m<sup>2</sup>), soit un montant total de participation du constructeur de 404 360 € (3676 x 110).

Cette participation constitue une recette d'opération et est à verser au profit de l'aménageur, ayant à sa charge l'équipement de la ZAC

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 26**

**Contre :**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) - 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV :**

## **Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de la SCI IDF Promogim dans le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville**

Le projet immobilier, développé par l'opérateur SCI IDF Promogim dans le quartier des Bas Pays, au 79-81 rue du docteur Parat, porte sur la construction d'environ 6 568 m<sup>2</sup> de logement, soit 108 logements sur les parcelles H 124/294 dont l'emprise foncière est d'environ 2 460 m<sup>2</sup>. Une demande de permis de construire modificatif a été déposée le 20 juillet 2016 au service urbanisme de la Ville de Romainville, et est en cours d'instruction.

L'emprise du projet est incluse dans le périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) mis en place par délibération du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 12 avril 2016 ; la signature d'une convention est donc une pièce obligatoire à la délivrance du permis de construire.

La construction de ces logements va induire des besoins en termes d'équipements publics qu'ils soient de superstructures ou d'infrastructures autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme. Conformément aux articles L332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu de conclure entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et la SCI IDF Promogim, une convention de projet urbain partenarial permettant de mettre à la charge de l'opérateur immobilier le coût des équipements publics à réaliser correspondant à la fraction proportionnelle des besoins directement générés par le projet de construction et pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions.

La Ville de Romainville, au titre de sa compétence en matière d'espace public et d'équipement public communaux est donc co-signataire de la convention et sera bénéficiaire du financement pour la réalisation des équipements publics lui incombant.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial entre la Ville, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la SCI IDF Promogim dans le cadre de son projet de construction.

Les besoins générés en termes d'équipements publics sont les suivants :

- pour le scolaire et la petite enfance, les besoins générés seront calculés par logement, à raison d'un ratio de 0.31 élève (27 élèves par classe) pour le scolaire et de 4.4% berceau pour la petite enfance :

- 1.24 classe primaire (maternel et élémentaire), soit 744 000 euros dont 372 000 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)
- 4.75 berceaux, soit 190 080 euros dont 95 040 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)

- pour le financement des autres espaces et équipements publics :

- création d'une maison médicale : 0.05% du cout des travaux x 108 = 29 700 euros mis à la charge de l'opérateur
- requalification de voirie (rue des Chantaloups) : 0.09% du cout des travaux x 108 = 170 100 euros mis à la charge de l'opérateur

Soit un total, pour les équipements publics, de 666 840 euros mis à la charge de la SCI IDF Promogim.

De plus, le projet nécessitera l'extension du réseau ERDF à la charge de Romainville dont 11 897€ mis à la charge de l'opérateur

La convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires (Ville, Est Ensemble, la SCI IDF Promogim),
- la liste des travaux et équipements qui seront réalisés et leur délai de réalisation,
- le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (3 245 977 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la SCI IDF Promogim (20.9%).
- le montant total de la participation financière à la charge de la SCI IDF Promogim soit 678 737€
- la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 10 ans.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 30**

**Contre :**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) - 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV :**

## **Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de l'opérateur AB GROUP dans le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville**

Le projet immobilier, développé par l'opérateur AB GROUP, porte sur la construction d'environ 14 000 m<sup>2</sup> de logement, soit 234 logements sur les parcelles J 53(pour partie) /54 (pour partie) /55 (pour partie) /56 /57 /58 /59 /60 /61 /62 /70 /71 /72 /133/137/144(pour partie) /148(pour partie) /152 dont l'emprise est d'environ 6630 m<sup>2</sup> dans le secteur des Bas Pays à Romainville (162-172 rue Paul de Kock). Une demande de permis de construire a été déposée le 28 avril 2016 au service urbanisme de la Ville de Romainville, et est en cours d'instruction.

L'emprise du projet est incluse dans le périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) mis en place par délibération du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 12 avril 2016 ; la signature d'une convention est donc une pièce obligatoire à la délivrance du permis de construire.

La construction de ces logements va induire des besoins en termes d'équipements publics qu'ils soient de superstructures ou d'infrastructures autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme. Conformément aux articles L332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu de conclure entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et AB GROUP, une convention de projet urbain partenarial permettant de mettre à la charge de l'opérateur immobilier le coût des équipements publics à réaliser correspondant à la fraction proportionnelle des besoins directement générés par le projet de construction et pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions.

La Ville de Romainville, au titre de sa compétence en matière d'espace public et d'équipement public communaux est donc co-signataire de la convention et sera bénéficiaire du financement pour la réalisation des équipements publics lui incombant. La présente délibération a donc pour objet d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial entre la Ville, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et AB GROUP dans le cadre de son projet de construction.

Les besoins générés en termes d'équipements publics sont les suivants :

Pour le scolaire et la petite enfance, les besoins générés seront calculés par logement, à raison d'un ratio de 0.31 élève pour le scolaire et de 4.4% de berceau pour la petite enfance :

- 2.7 classes primaires (maternel et élémentaire), soit 1 620 000 euros, dont 50 % mis à la charge de l'opérateur : 810 000€
- 10.3 berceaux, soit 412 000 euros, dont 50% mis à la charge de l'opérateur : 206 000€.

Pour le financement des autres espaces et équipements publics :

- création d'une maison médicale : 0.05% du cout des travaux x 234 = 64 350€ mis à la charge de l'opérateur
- requalification de voirie (rue des Chantaloups) : 0.09% du cout des travaux x 234 = 368 550 € mis à la charge de l'opérateur

De plus, le projet nécessitera l'extension du réseau ERDF à la charge de Romainville dont 12 319€ mis à la charge de l'opérateur

Par ailleurs, la convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires (Ville, Est Ensemble, société AB Group),
- la liste des travaux et équipements qui seront réalisés et leur délai de réalisation,
- le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (4 344 319 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la société AB Group (33.64 %).
- le montant total de la participation financière à la charge de la société AB Group soit 1 461 219 €.
- la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 10 ans.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 26**

**Contre :**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) - 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NPPV :**

### **Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société « SCCV HORLOGE VAILLANT A1 » pour l'utilisation d'une toiture terrasse pour l'agriculture urbaine au sein du lot A1 de la ZAC de l'Horloge situé avenue du Docteur Vaillant.**

Dans le cadre de sa politique de développement de l'agriculture urbaine, la Commune de Romainville souhaite affecter les toitures de nouvelles constructions à l'accueil d'activités liées à l'agriculture urbaine. Pour cela, une terre végétale de 40 cm est apposée directement sur la toiture de l'immeuble et permet donc une culture en pleine terre.

Le lot A1 de la ZAC de l'Horloge situé avenue du Docteur Vaillant, réalisé pour le compte de la société « SCCV HORLOGE VAILLANT A1 » se compose de 131 logements, sa date de livraison est prévue au cours du 4ème trimestre 2018. Aussi, à la demande de la Commune, ce programme comprend une toiture terrasse de pleine terre (40 cm) pour l'agriculture urbaine d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> située au 8ème étage, reliée au rez-de-chaussée de l'immeuble par un monte-charge indépendant de la copropriété de logements.

La copropriété met à disposition de la Commune cette toiture via un bail emphytéotique, qui pourra ensuite la sous-louer à une structure associative ou une entreprise qui souhaitera exploiter la surface d'agriculture urbaine.

Ce bail emphytéotique porte sur une durée de 19 ans pour une redevance annuelle de 500 € indexée à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Les droits fiscaux et autres frais d'établissement du bail seront pris en charge par le bailleur.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 26

Contre :

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) - 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV :

## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Transfert du marché d'approvisionnement du centre au sein d'une nouvelle halle située 3 place du 19 mars 1962 et sur les espaces publics situés à proximité.**

Le déplacement et la modernisation du marché du centre répondent aux objectifs suivants :

- Pérenniser et développer l'activité du marché du centre
- Fidéliser la clientèle et les commerçants
- Créer une halle alimentaire moderne pour améliorer le confort des commerçants alimentaires (hygiène) et de la clientèle (notamment en termes d'accessibilité et de sécurité)
- Résoudre la problématique du stationnement avec une offre en souterrain destinée aux clients, mais également aux commerçants.
- Insérer le marché au cœur d'un pôle d'habitation et de commerces sédentaires complémentaires et l'ouvrir vers le quartier Marcel Cachin.
- Étendre la zone de chalandise du marché en attirant une nouvelle clientèle, notamment extérieure à la ville grâce à l'offre nouvelle de stationnement.
- Développer la qualité et la diversité de l'offre commerciale du marché du centre.

Description de la nouvelle halle et du périmètre du marché découvert :

La nouvelle halle couverte du marché du centre est située 3 place mars du 1962 au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, dispose d'une superficie de 1 114 m<sup>2</sup> correspondant à 365 ml d'étalage, elle peut accueillir 29 commerçants. Chaque étal est pré-équipé par la Ville d'un revêtement de sol, d'un siphon panier, d'un compteur électrique, d'un robinet de puisage, d'un muret séparatif, d'une faïence murale et d'un ciel d'étal.

Le marché découvert quant à lui, sera situé sur la place du 19 mars 1962, sur les trottoirs de l'avenue de Verdun (du n°55 au n°61 et du n°58 au n°62), rue de la Résistance et sur la chaussée (avenue de Verdun), puisque celle-ci sera piétonne les jours de marché.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 26

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

## **HABITAT**

**Avenant N°1 à la Convention Financière du Dispositif Intercommunal de lutte contre l'habitat indigne entre Est Ensemble et la Ville de Romainville.**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

21h25 : Arrivée de Corinne BUZON, Conseillère municipale

## PETITE ENFANCE

### **Convention d'aide financière de la CAF pour la création d'une Maison d'assistantes maternelles**

Afin de promouvoir la diversité des modes d'accueil de la petite enfance à Romainville, la Ville s'est engagée à soutenir les projets de création de maisons d'assistantes maternelles sur la commune par un soutien financier, en attribuant une subvention d'un montant de 110 000 € à Romainville Habitat pour la rénovation de locaux Résidence Duclos, rue Jean Jaurès à Romainville (délibération n° DG\_14\_10\_14 du 15 octobre 2014).

Les travaux ont été réalisés en 2015 et ont permis de créer :

- un appartement de 77 m<sup>2</sup>, qui accueille l'association « La vie est belle », composée de trois assistantes maternelles agréées pour 12 enfants
- un appartement de 52 m<sup>2</sup>, qui sera attribué à l'association « Les petits poussins » après agrément du Conseil départemental, composée de deux candidates à l'agrément

Suite à une demande d'aide financière à l'investissement pour la création de la maison d'assistantes maternelles « Les petits poussins », la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis du 10 juin 2016, a attribué à la ville une subvention de 16 800 € pour la réalisation de ces travaux. Cette subvention sera versée en complément de celle qui avait été attribuée le 22 mai 2015 (Convention n° 15-074), d'un montant de 18 480 €, pour la création de la Maison d'assistantes maternelles « La Vie est belle ».

Il convient donc de signer la convention n° 16-209 définissant les modalités de versement de l'aide financière.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : A l'unanimité des présents**

**Contre :00**

**Abstention :00**

**NPPV : 00**

## DIRECTION GENERALE

### **Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal**

Le règlement intérieur actuel du Conseil municipal ne prévoit pas la question des « vœux ». Ce dernier doit donc être modifié par l'ajout d'un article « 6 ter » :

#### **« Article 6 ter : Vœux**

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des vœux sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale.

Le texte des questions est adressé au maire dans les 8 jours au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception. »

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 29**

**Contre :05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention :00**

**NPPV : 00**

## **Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jacques Champion, Maire-adjoint délégué, à l'aménagement, au patrimoine et aux mobilités**

L'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans ses alinéas 1 et 2 : « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Monsieur Jacques Champion, en sa qualité de maire-adjoint de la commune de Romainville a été la cible d'une vidéo comportant des propos gravement injurieux à son encontre, diffusée sur les réseaux sociaux. La protection fonctionnelle est donc sollicitée.

A cet égard, il appartient au Conseil Municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune et de délibérer, notamment sur toute question pouvant engendrer les dépenses pour la collectivité, notamment sur la protection fonctionnelle de Monsieur Jacques Champion.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jacques Champion,
- de mandater la somme correspondant au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur Jacques Champion.

**Jacques CHAMPION, Maire-adjoint sort de la salle lors de la délibération.**

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour :25**

**Contre :05 (FG -Romainville Ensemble) - 03 (LR-MoDem-UDI)**

**Abstention :00**

**NPPV : 00**

## **Plainte de la ville de Romainville, en tant que personne morale avec constitution de partie civile à l'encontre de M. B.**

Deux vidéos postées récemment sur Vimeo et You Tube, contiennent des propos diffamatoires envers la ville de Romainville tenus par M. B. Il fait mention « d'épuration sociale et de chasse aux pauvres » et de « nettoyage social et ethnique ».

La ville de Romainville en tant que personne morale va porter plainte contre M. B pour diffamation en se constituant partie civile devant le tribunal de Grande Instance de Paris (juridiction compétente pour des diffusions sur Internet).

Les dispositions des articles 47 et 48 de la loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse, relatifs aux pouvoirs respectifs du ministère public et de la victime en matière de mise en œuvre de l'action publique subordonnent la mise en œuvre de l'action publique par le ministère public à une délibération prise en assemblée générale.

Cette obligation a été confirmée par la décision n°2013-350 du Conseil Constitutionnel.

En l'espèce, il s'agit ici de la ville de Romainville en tant que personne morale à laquelle il a été portée atteinte en diffamation. Le conseil municipal est l'assemblée compétente pour autoriser Mme le Maire à ester en justice et à se constituer partie civile.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour :26**

**Contre :**

**Abstention : 05 (FG -Romainville Ensemble) - 02(LR-MoDem-UDI)**

**NPPV : 01 (LR-MoDem-UDI)**

## **Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Corinne Valls, Maire de la commune de Romainville**

L'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans ses alinéas 1 et 2 : « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Madame Corinne Valls, en sa qualité de Maire de la commune de Romainville a été la cible de propos gravement injurieux à son encontre, diffusés sur facebook. Une plainte pour outrage envers une personne dépositaire de l'autorité publique va être déposée. La protection fonctionnelle est donc sollicitée.

A cet égard, il appartient au Conseil Municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune et de délibérer, notamment sur toute question pouvant engendrer les dépenses pour la collectivité, notamment sur la protection fonctionnelle de Madame Corinne Valls.

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Corinne Valls,
- de mandater la somme correspondant au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Madame Corinne Valls.

**Mme Le Maire sort de la salle lors de la délibération.**

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour :28**

**Contre : 02 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NPPV : 00**

## **TECHNIQUES**

### **Adhésion à la compétence développement des énergies renouvelables visée à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'énergies renouvelables.**

Dans le cadre de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et de la loi n° 2010-788 du 8 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », la France s'est fixée l'objectif d'une production d'énergie -chaleur et

électricité) d'origine renouvelable à hauteur de 23% de ses consommations d'ici 2020.

Ces orientations sont confirmées par le projet de Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe comme objectif de porter la production d'énergie renouvelable à 32% de notre consommation énergétique finale en 2030.

Si on ajoute à cette obligation, les tensions sur les prix des énergies fossiles et la menace liée au réchauffement climatique, il semble important de diversifier les ressources énergétiques et de faire appel aux énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives économiquement.

La production d'énergie renouvelable s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable et d'amélioration de la qualité de l'air au sens où celle-ci induit des émissions de gaz à effet de serre beaucoup moins importantes que dans le cas des énergies fossiles, pas de déchets à gérer, des créations d'emplois locaux. Il faut ajouter que celles-ci sont de plus en plus compétitives économiquement.

Selon les données du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) en Île-de-France, 70% de la consommation énergétique finale est d'origine fossile et seulement 11% de l'énergie consommée est produite localement.

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la sensibilisation au niveau de leurs concitoyens, dans l'exemplarité énergétique de leur patrimoine (bâtiments à faible consommation) ou encore dans l'exploitation de sites potentiellement intéressants pour produire de l'énergie.

Le SIPPAREC est compétent, en vertu de l'article 6 bis de ses statuts, en matière de « Développement des Énergies Renouvelables ».

Le SIPPAREC, en vertu de cette compétence et compte tenu de son activité dans le domaine de l'énergie, met en œuvre une action dans le domaine des énergies renouvelables en procédant notamment à la pose d'équipements photovoltaïques pour la production d'électricité et au développement de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables (géothermie, bois énergie ...).

Le SIPPAREC est l'interlocuteur unique des différents partenaires. Il coordonne les aides financières proposées en Île-de-France afin de les optimiser qu'il s'agisse des aides aux études préalables ou des aides à la réalisation.

Le SIPPAREC peut intervenir sur tout projet mettant en œuvre les énergies renouvelables - photovoltaïques, bois-énergie, géothermie, éolien ...) à la demande et pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Au 1er janvier 2016, les centrales solaires photovoltaïques du SIPPAREC réparties sur 31 villes d'Île-de-France représentent une puissance installée de plus de 2,4 MWh pour une production annuelle de 2,02 GWh. Cette production permet d'éviter l'émission de 182 tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Avec 63 centrales raccordées au réseau dont une en autoconsommation, le Syndicat est le premier opérateur public pour la production d'énergie solaire en Île-de-France.

Dans le cadre de cette compétence, le SPPAREC peut mettre en place des capteurs solaires photovoltaïques lors de la rénovation de toiture ou lors de la construction de bâtiment neuf (accompagnement du SIPPAREC lors de la relecture du dossier de consultation, lors des travaux, à la réalisation des démarches administratives, etc.). Pour les collectivités disposant déjà d'installations photovoltaïques sur leur territoire, les collectivités peuvent décider de confier leur installation en gestion du SIPPAREC.

Le SIPPAREC a conclu, pour le compte des villes d'Arcueil et de Gentilly, de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil, de Bagneux, de Grigny et Vitry-Chatillon, quatre conventions de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de centrales géothermales et de leur réseau de distribution. Les délégataires retenus sur ces projets sont respectivement la société ARGEO (filiale de la société ENGIE),

YGEO (filiale de la société ENGIE), BAGEOPS (filiale de la société DALKIA France) et la société publique locale SEER Grigny-Vitry constituée par le SIPPAREC (actionnaire majoritaire) et les villes de Grigny et Vitry-Chatillon.

Les dates de mises en service vont d'octobre 2015 à octobre 2017. Ces réalisations permettront d'économiser l'équivalent de 60 000 tonnes de CO<sup>2</sup>.

Le SIPPAREC a réalisé une étude complète de repérage des sites potentiels pour le développement de l'éolien sur la région Île-de-France, ainsi que des études de faisabilité.

Enfin le SIPPAREC a créé la société d'économie mixte locale SIPEnR dédiée aux énergies renouvelables. Elle a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, de réaliser et d'apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles. A ce jour, 70 collectivités ont adhéré à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

Conformément à l'article 8-1a) des statuts du SIPPAREC, toute collectivité territoriale déjà membre du Syndicat peut adhérer à cette compétence optionnelle. Cette adhésion peut entraîner en outre la mise à disposition au profit du Syndicat de « la gestion d'un réseau de chaleur ou de froid existant et de ses moyens de production ». Cette mise à disposition est alors constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune et le SIPPAREC ;

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : A l'unanimité des présents**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## VŒUX

### **Vœu N°1 du groupe du Front de Gauche – Romainville Ensemble :**

<p><b>MAINTIEN DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE CHARLIE CHAPLIN</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------

Au mois de mai dernier, l'équipe enseignante et les parents d'élèves FCPE de l'école maternelle Charlie Chaplin, ont remis une lettre commune à tous les élus de notre conseil municipal.

Cette lettre faisait part du projet émis par la municipalité de supprimer la salle polyvalente, dite « salle verte » pour la transformer en une salle de classe et un dortoir attenant.

Parents et enseignants s'opposent à la suppression de la salle polyvalente qui a été conçue dès la création de l'école, la considérant comme le poumon de l'école et indispensable à la tenue de nombreuses activités essentielles à la vie de l'école : la motricité, la danse, les spectacles, les projections, la chorale, l'accueil périscolaire, la relaxation, les expositions, la kermesse, les conseils d'écoles et toutes autres réunions, la garderie, les activités périscolaires, etc.

Par ailleurs, cette salle sert de salle de confinement en cas d'évènement extérieur majeur. Supprimer cette salle priverait l'école d'une salle de confinement pourtant obligatoire.

Cette salle polyvalente a une superficie de 75 m<sup>2</sup>, avec une paroi amovible pouvant s'ouvrir sur le préau qui peut voir sa superficie passer de 100m<sup>2</sup> à 175m<sup>2</sup>. Or selon les normes établies, une école maternelle qui a entre 6 et 8 classes doit avoir un préau d'une superficie d'au moins 150m<sup>2</sup>.

Pour les raisons pédagogiques, fonctionnelles et de sécurité qui viennent d'être évoquées, le conseil municipal de Romainville demande que la « salle verte » de l'école maternelle Charlie Chaplin soit maintenue dans sa fonction initiale de salle polyvalente et qu'une solution alternative soit trouvée en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce vœu.*

**Pour : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) – 03 (L.R-MoDem-UDI)**

**Contre : 26**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **Vœu N°2 du groupe du Front de Gauche – Romainville Ensemble :**

### **MORATOIRE SUR LES CONSTRUCTIONS ET MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE**

Le 21 mars 2016, un collectif d'associations de riverains a remis à Mme le Maire une lettre ouverte dans laquelle il fait part des inquiétudes et de ses réflexions sur l'urbanisme à Romainville.

Nombre de nos co-citoyens sont également inquiets face à la transformation rapide de leur ville, que ce soit dans le centre-ville ou les quartiers. Le côté village tend à disparaître au profit de bâtiments imposants comme en témoignent l'immeuble qui sépare désormais la cité Cachin de la place du marché et le projet d'un immeuble massif qui viendrait plomber la place du 19 mars 1962. Le nombre de signatures recueillies par centaines sur la pétition papier et celle en ligne montre à quel point les habitants sont attachés à l'esprit de Romainville "*Quand une ville est aussi village*".

Des jardins privatifs sont remplacés par des immeubles d'habitations collectifs qui viennent dégrader le cadre de vie des habitants : densification, de nouveaux vis-à-vis, des arbres arrachés emportant avec eux la biodiversité, des voitures en plus apportant pollution en plus et problème de stationnement, écoles et équipements publics qui viennent à manquer, etc.

La densité de population à Romainville est déjà forte comme le relève le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 6 janvier 2016 : « Avec 7 495,9 habitants par kilomètre carré, la densité de la commune est un peu plus forte que la moyenne du département (6 477,3 h/km<sup>2</sup>) ».

L'implication de tous les acteurs est nécessaire pour que l'évolution de Romainville dans les années qui viennent soit une réussite. Une concertation large doit se faire dans la durée, sans précipitation, pour que les habitants eux-mêmes puissent s'approprier les changements.

C'est pour ces raisons que le conseil municipal de Romainville demande un moratoire sur les projets de constructions à venir ou en cours d'études et la mise en place d'un comité de pilotage composé d'experts, d'associations et de citoyen indépendants.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce vœu.*

**Pour : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) – 03 (L.R-MoDem-UDI)**

**Contre : 26**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

*La séance est levée à 22H41.*

**Corinne VALLS**



*Présidente du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis.*

**Compte rendu affiché le : 29 septembre 2016**



## Questions Orales :

*CM du 21 septembre 2016*

### Question orale du groupe de la droite et du centre sur l'insécurité au sein de la Cité Gagarine

Depuis plusieurs semaines, la Cité Gagarine est de nouveau en proie à une recrudescence des actes de délinquance - rixes violentes entre jeunes, cambriolages acrobatiques, échanges de coups de feu.

Cette situation inquiétante l'est d'autant plus que le quartier est entré dans une longue phase de démolition qui va obliger les habitants à vivre dans un chantier constant pendant de nombreuses années.

Entièrement concentré sur votre projet de quartier, vous oubliez selon nous, le quotidien des locataires.

Nous vous demandons quelles mesures vous comptez prendre afin d'assurer aujourd'hui aux habitants de Gagarine un bien vivre en toute sécurité.

*CM du 21 septembre 2016*

**Question orale du groupe de la droite et du centre sur la sécurisation des écoles communales**

Devant un « niveau de menace terroriste très élevé », la protection des établissements scolaires est une priorité absolue.

Dans une instruction parue fin juillet et précisée par la signature d'un accord-cadre, le gouvernement a invité les collectivités locales à réaliser d'urgence des travaux pour diminuer la vulnérabilité des écoles, collèges et lycées.

Polices nationale et municipales sont également appelées à renforcer la surveillance de la voie publique aux abords des établissements scolaires.

Les élus locaux construisant des établissements scolaires doivent désormais intégrer cette dimension terroriste et criminelle.

Nous vous demandons, Madame le Maire, de nous informer des mesures prises par la Municipalité pour faire face à cette menace nouvelle sur les écoles de notre ville et sur les constructions à venir.

Parmi ses mesures, nous aimerions :

- l'installation dans toutes les écoles de visiophones,
  - l'installation de cameras supplémentaires de vidéo protection aux abords de chaque école,
  - la formation aux gestes de premiers secours de l'ensemble des agents de la ville intervenant pendant les temps périscolaires,
- Et, que les sorties piétonnes des écoliers soient davantage protégées et encadrées,

## **Interventions :**

Conseil municipal du 21 septembre 2016 :

Philippe GUGLIELMI – 1<sup>er</sup> Maire-adjoint :

- Approbation de la stratégie territoriale
- Réponse à la question orale : Insécurité Gagarine
- Réponse à la question orale : Sécurisation dans les écoles communales

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :

- Réponse au vœu N°2 proposé par le groupe du Front de Gauche

Marie-Michelle PHOJO – Maire-adjointe :

- Aide financière de la CAF pour la création d'une Maison d'assistantes maternelles

Olivier CATAYEE – Conseiller municipal délégué :

- Réponse au vœu n°1 proposé par le groupe du Front de Gauche

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- Convention de mandat entre la Ville et l'EPT « compétences PLU et Politique de la ville »
- Modification du règlement intérieur

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Bail emphytéotique pour l'utilisation d'une toiture terrasse pour l'agriculture urbaine
- Transfert du marché

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Approbation du rapport CLECT et des modalités de révision du FCCT 2016
- Convention de participation ZAC Lemoine – Bouygues Immobilier
- Modification du règlement intérieur du Conseil municipal
- Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Corinne VALLS

# STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2016 -2020

C  
L  
S  
P  
D

1/16

## **Intervention de Philippe Guglielmi, Premier Maire adjoint - Conseil municipal du 21 septembre – approbation de la stratégie territoriale**

La sécurité est l'affaire de tous. C'est un choix politique et budgétaire fort à Romainville, participant au bien vivre des habitants. A travers le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), la ville marque une étape supplémentaire, même si le travail partenarial était préexistant. Les échanges méritaient d'être formalisés à travers ce cadre de concertation locale. La stratégie territoriale, que vous avez tous reçue dans les dossiers du CM, est l'outil du CLSPD. Elle a été élaborée à partir du diagnostic local et de la stratégie nationale qui s'appuie sur 4 programmes d'actions :

- 1) Un programme à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- 2) Un programme pour maîtriser la tranquillité publique
- 3) Un programme pour améliorer la prévention des violences
- 4) Un programme contre la radicalisation violente, depuis avril 2014.

S'agissant de la gouvernance, le Maire, le Préfet, le Procureur de la République et le Conseil départemental sont membres de droit. Les acteurs qui composent le CLSPD se réuniront :

- En plénière, en novembre prochain, pour signer la stratégie, en présence des partenaires internes et externes, puis à raison d'une fois par an,
- selon les besoins, en formation restreinte pour préparer les plénières,
- en groupes de travail, détaillés infra

## **SOMMAIRE**

### **1. Eléments de diagnostic**

- A) Structure de la délinquance sur la ville (pages 4 à 7)
- B) Chiffres de la police municipale et leurs interventions (page 8)
- C) Focus sur les données fournies par le ministère de la justice sur Romainville (page 9)
- D) Diagnostic dans les établissements scolaires, les transports et sur les routes (page 10)
- E) Bilan du diagnostic (page 11)

### **2. Prévention primaire sur la ville (page 12)**

### **3. 4 groupes de travail avec 4 axes, 12 priorités et objectifs opérationnels (page 13)**

### **4. 11 fiches actions (prévention secondaire et tertiaire) – (pages 14 à 17)**

2/16

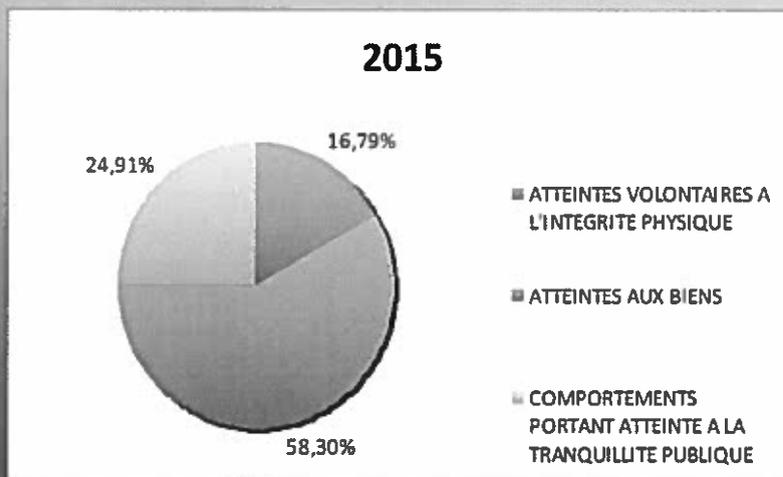
Cette présentation est organisée en 4 points : tout d'abord, je vous présenterai les éléments de diagnostic, puis la prévention primaire sur la ville, les 4 groupes de travail et en 4<sup>ème</sup> point, les 11 fiches actions qui constituent la stratégie.

Pour élaborer le diagnostic, 40 personnes ont été rencontrées, en interne, comme en externe. D'ailleurs, je tiens à les remercier pour la qualité des échanges et des remontées d'informations. L'appui de l'ensemble des services municipaux, à travers la direction générale (Vanessa Boubon, DGA), a été essentiel tout comme celui de tous les partenaires externes, la Préfecture et la Commissariat notamment. La pluridisciplinarité des acteurs rencontrés est une vraie force tant pour élaborer le diagnostic que pour définir la stratégie.

En interne : la PM, le CCAS, la politique de la ville, la Direction de l'emploi insertion et action éducative, le Centre municipal de santé, La Maison des parents, la direction de l'habitat, de l'enfance, la médiathèque, les sports, la mission locale ont été rencontrés.

En externe : les services de la Préfecture, le Procureur, le Commissaire, le Délégué cohésion police-population, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (territoire d'action sociale, Aide sociale à l'enfance), l'Education nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Centre médico-psychologique, la RATP et Romainville habitat ont été rencontrés.

### 1.A - Structure de la délinquance sur la ville

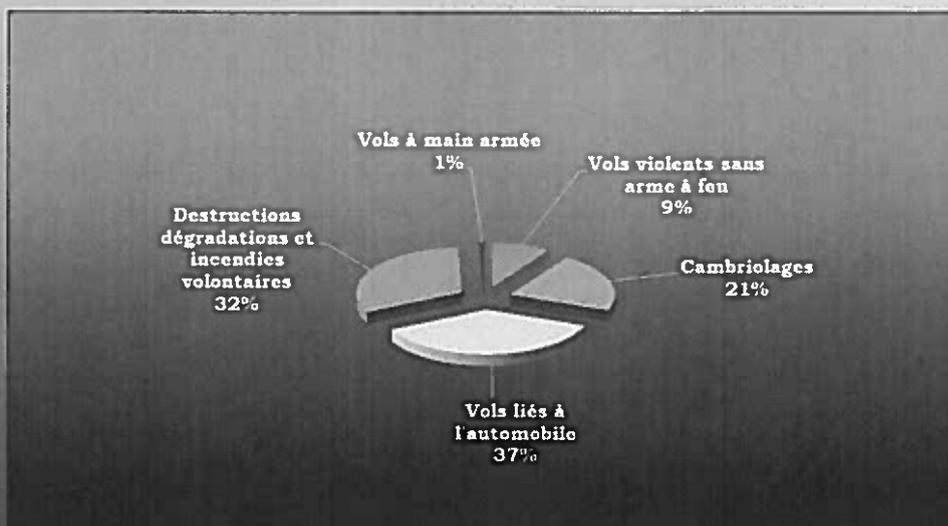


3/16

Les partenaires font état d'une ville globalement calme avec néanmoins des phénomènes à juguler pour assurer la quiétude des habitants, des partenariats à réactiver pour une meilleure coordination des politiques publiques.

- les atteintes aux biens constituent les premiers faits de délinquance avec 58,3% des faits
- les actes de délinquance ou comportement portant atteinte à la tranquillité publique représentent  $\frac{1}{4}$  des faits de délinquance
- les violences aux personnes sont le 3ème agrégat de délinquance sur la ville

## 1.A - 1 - Atteintes aux biens 2015, principaux faits de délinquance sur la ville



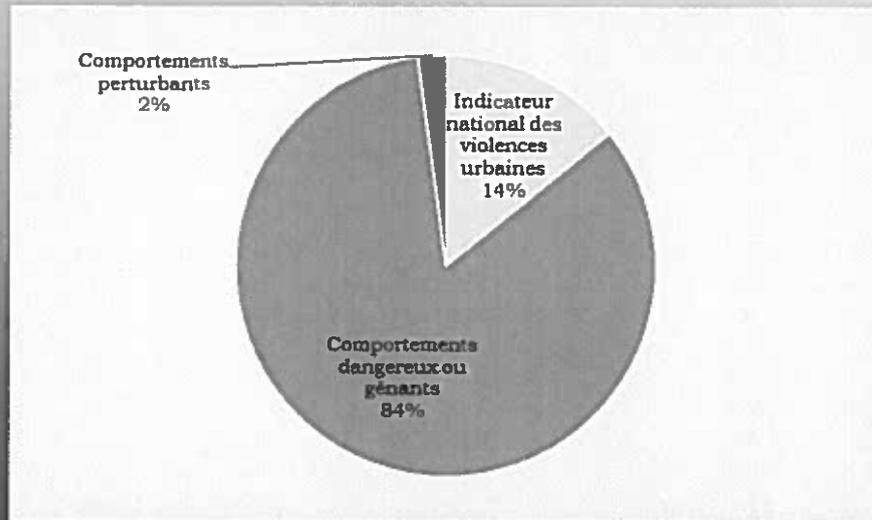
4/16

La délinquance « atteintes aux biens » se concentre autour de deux principales infractions : les vols de véhicules ainsi que les destructions, dégradations et incendies volontaires.

Les cambriolages représentent 21% des atteintes aux biens et concernent tant les appartements collectifs que les zones pavillonnaires.

Les vols sans arme à feu sont parmi les 4 premiers faits de délinquance sur la ville, informations à corrélérer avec le fait que les vols accompagnés de violence physique et/ou psychologique augmentent aussi sur le territoire national.

## 1.A - 2 - Comportements portant atteinte à la tranquillité publique



5/16

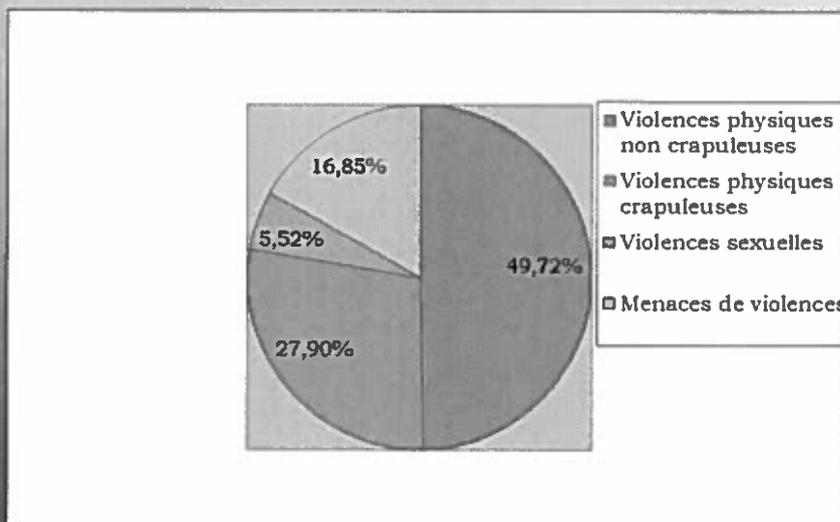
Ces actes de délinquance, qui représentent  $\frac{1}{4}$  des faits de délinquance sont ceux qui ont un impact fort sur le ressenti des habitants et ceux sur lesquels la police municipale est la plus interpellée. Cependant, les dépôts de plaintes sont rares.

[Comportements dangereux ou gênants = coups de feu, injures – menaces, rixes sur voies/lieux publics, différends et troubles de voisinage, tapages diurnes et nocturnes, perturbateurs.

Indicateurs nationaux des violences urbaines = dégradations de mobilier urbain, les rodéos automobiles.

Comportements perturbants = vente à la sauvette, ivresses publiques et manifestes.]

### 1.A - 3 - Atteintes volontaires à l'intégrité physique



6/16

Les violences faites aux personnes représentaient 16,85% en 2015 de l'ensemble des faits constatés. Les atteintes se concentrent sur deux faits : les violences physiques crapuleuses (ayant pour but le vol) et non crapuleuses.

Les faits enregistrés ne représentent pas toujours les faits de violences réels, surtout lorsqu'il s'agit de violences intrafamiliales et conjugales.

## 1.B - Chiffres de la police municipale et leurs interventions

30 agents travaillent à la police municipale :

18 Policiers Municipaux avec des moyens de défense,

2 Agents de Surveillance de la Voie Publique,

1 responsable du Centre de supervision urbain

5 Opérateurs de Vidéo-Protection, 1 vacataire

3 vacataires « point-école »,

1 Assistante administrative.

Le service est ouvert 7jours/7 de 07h30 à minuit sauf le samedi de 14h00 à minuit.

Un centre de supervision urbain a été installé en 2014. Le dispositif de vidéo protection avec 61 caméras complète le dispositif humain. 21 nouvelles caméras seront installées d'ici la fin de l'année.

Chiffres 2015, la Police Municipale a :

. appréhendé personnes en flagrant délit, présentées à la justice

. rédigé 292 rapports d'information ou de constatation

. rédigé 5887 Mains courantes (interventions, doléances, activités du service, différends de voisinage, intra familial, occupations de halls, sécurisation) sur 2015

. dressé 4717 procès-verbaux de contravention (stationnement et infractions au code de la route)

7/16

La ville a déployé une police municipale en 2009. Elle est aujourd'hui composée de 30 agents dont 18 agents de police municipale et dispose d'un soutien technique à travers le centre de supervision urbain qui voit son nombre de caméras augmenter cette année. Romainville a ainsi déployé des actions de prévention situationnelle à travers une police municipale de proximité qui s'appuie sur un dispositif de vidéo-protection. Fort du professionnalisme des agents qui œuvrent quotidiennement pour assurer l'ordre républicain, la police municipale a su s'intégrer dans le paysage Romainvillois. Police de prévention, les agents ont développé de manière rationnelle et pertinente leur présence, avec éthique et probité, au contact direct des administrés. Le partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale à Romainville fonctionne dans de bonnes conditions, tout comme le partenariat avec les principaux bailleurs et la RATP.

**1.C - Focus sur les données fournies par le ministère de la justice sur Romainville**

**Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-Saint-Denis**

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**

8/16

Le CLSPD a également pour vocation de rapprocher les collectivités territoriales du ministère de la justice, du tribunal, du barreau.

Pour la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Unité éducative en milieu ouvert basée à Montreuil travaille sur Romainville et suit les mineurs faisant l'objet de mesures de réparations pénales et condamnés à un Travail d'Intérêt Général (peines alternatives à la prison faisant l'objet de convention par agrément avec le magistrat.)

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation participe à l'exécution des décisions pénales, au maintien de la sécurité publique et s'organise de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes majeurs condamnés à un Travail d'Intérêt Général ou faisant l'objet de mesures en milieu ouvert et en semi-liberté.

## **1. D - Diagnostic dans les établissements scolaires, les transports et sur les routes**

### **Etablissements scolaires**

Les collèges, lycée et l'éducation nationale font état d'une ville calme. Les partenariats fonctionnent bien. La situation au sein des établissements est globalement calme.

Problèmes : 930 lycéens résident à Romainville et sont, pour la plupart, scolarisés à Noisy-le-Sec, Les Lilas, Montreuil.

### **Transports et routes**

RAS dans les transports

Routes : la sécurité routière reste problématique sur la ville, notamment les rodéos et mini motos. Pour y remédier, la ville éduque les jeunes (enfants, ados) à travers la police municipale et les sensibilisations (permis piétons, simulateurs...)

9/16

En l'absence de lycée d'enseignement général, il est plus difficile de maintenir le lien par un partenariat avec un lycée, comme c'est le cas avec les collèges ou le lycée polyvalent liberté.

S'agissant des problématiques de sécurité routière, il existe des rodéos de motos à Brel, au Chemin vert et à Gagarine notamment.

Pour Gagarine, le programme national de rénovation urbaine 2 prend en compte ces phénomènes dans l'aménagement.

Pour Brel, des aménagements urbains sont prévus prochainement, à la suite de rencontres de terrain avec le conseil citoyen, des représentants de parents d'élèves, en présence de Romainville habitat.

### 1. E - Bilan du diagnostic

Romainville est confrontée à une délinquance « classique » pour une commune urbaine de cette strate : une délinquance de proximité (vols, dégradations), des phénomènes d'occupations de domaine public par des jeunes générant des troubles à la tranquillité publique et des violences intrafamiliales, faites aux femmes notamment.

Les partenaires font état d'un climat relativement serein qui permet de co-construire des projets à destination des jeunes, projets qui contribuent à prévenir la délinquance.

10/16

Ce diagnostic couplé à la stratégie nationale a permis d'élaborer des axes, priorités et fiches actions, déclinées ci-après. De plus, les partenaires ont présenté, à l'occasion du diagnostic, leurs attentes qui ont été intégrées dans les fiches actions :

- Étudier la mise en œuvre d'un service de prévention spécialisée : pour cela, une demande officielle vient d'être adressée par Mme le Maire au Département, en charge de ces questions
- Mettre en place des travaux d'intérêt généraux
- Embaucher un travailleur social en commissariat

Avant de présenter les axes, je déclinerais succinctement les actions de la ville en matière de prévention primaire.

## **2. Prévention primaire sur la ville : éducatif, social, emploi, sécurité routière, santé, sport, soutien à la parentalité, soutien psychiatrique, police quelques exemples**

Centre communal d'action sociale, Territoire d'action sociale, Aide sociale à l'enfance

Soutien à la parentalité, mission locale, Actions du centre municipal de santé, sport

Médiathèque, philo pour tous

Trois espaces de proximité, chantiers pédagogiques

Carte blanche, soutien aux initiatives citoyennes jeunesse

Projet éducatif de territoire, programme de réussite éducative, Accueil des collégiens temporairement exclus

11/16

La prévention primaire est définie comme étant une prévention à caractère éducatif et social.

Le diagnostic a permis de recenser toutes les actions mises en œuvre depuis 15 ans sur la ville : Le programme de réussite éducative, l'accompagnement des collégiens temporairement exclus, le programme dynamique d'insertion, la permanence Victimo, les centres sociaux, les actions pour la santé, la sécurité routière, le sport, l'emploi sont autant de dispositifs qui s'adressent à des publics pour prévenir la délinquance, dans son acception la plus large.

Ainsi, la ville porte de très nombreuses actions de prévention primaire et tous les services municipaux sont mobilisés.

<b>3. 4 groupes de travail</b> <b>4 axes</b> <b>12 priorités et objectifs opérationnels</b>	<b>1) Renforcer la prévention de la délinquance mineurs/jeunes majeurs (fiches 1 à 5)</b>	<b>2) Maîtriser la tranquillité publique (fiches 6 et 7)</b>	<b>3) Lutter contre les violences, aider les victimes (fiches 8 à 10)</b>	<b>4) Prévenir la radicalisation (fiche 11)</b>
	<b>1. Accompagner les parcours en renforçant la prise en charge transversale pour les jeunes les plus concernés</b>	<b>1. Intervenir sur les trois types de prévention (Police municipale)</b>	<b>1. Mieux orienter et accompagner les victimes</b>	<b>1. Former les agents et partenaires</b>
	<b>2. Prévenir la récidive en inscrivant dans le partenariat local le suivi judiciaire des jeunes repérés comme très exposés à un risque de récidive.</b>	<b>2. Améliorer la prévention situationnelle</b>	<b>2. Former les agents et partenaires pour prévenir les violences</b>	<b>2. Sensibiliser le public</b>
	<b>3. Développer des actions ciblées de prévention des conduites à risques (conduites addictives - trafics, violences - conduites à risque sur les routes)</b>	<b>3. Améliorer la tranquillité résidentielle</b>	<b>3. Lutter contre les discriminations, briser les tabous et lutter contre les stéréotypes de genre</b>	<b>3. Mener des actions permettant l'utilisation positive des réseaux sociaux pour permettre aux jeunes de décrypter l'image et l'information</b>

12/16

Voici les 4 axes ainsi que les priorités et objectifs opérationnels fixés :

1<sup>er</sup> axe : Renforcer la prévention de la délinquance des mineurs / jeunes majeurs

2<sup>ème</sup> : Maîtriser la tranquillité publique

3<sup>ème</sup> : Lutter contre les violences, aider les victimes

4<sup>ème</sup> : Prévenir la radicalisation

Ces axes sont déclinés en 11 fiches actions qui constituent la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour Romainville.

Ces axes sont de la prévention secondaire et tertiaire : la prévention secondaire prévoit des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées, tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant. La prévention tertiaire prévient la récidive.

#### 4. 11 fiches actions



#### **Renforcer la prévention de la délinquance mineurs/jeunes majeurs, soutenir à la parentalité**

Fiche action n°1 – Mobilisation des jeunes fragilisés - Programme dynamique d'insertion

Fiche action n°2 – Face à l'errance des jeunes

Fiche action n°3 – Accueil de jeunes pour des Travaux d'intérêt général

Fiche action n°4 - Créer un groupe de suivi mineurs/jeunes majeurs

Fiche action n°5 – Conduites à risque : (conduites addictives (santé) – trafics, violences – routes)

13/16

Le premier axe consiste à renforcer la prévention de la délinquance mineurs/jeunes majeurs. Avant de vous présenter les 5 fiches actions, je souhaiterais lever tout malentendu et tout raccourci populiste en citant Platon. Ainsi Platon disait « *Il faut faire attention à notre jeunesse, car un jour elle nous débordera.* » Pourquoi le choix de cette citation ? Non pas parce que la jeunesse me fait peur, nous fait peur mais pour démontrer que la délinquance des mineurs et jeunes majeurs a toujours existé. Cette citation en est la preuve. A travers cette stratégie, nous ne tombons pas dans le piège qui consisterait à stigmatiser les jeunes. La jeunesse est notre force, notre avenir. C'est la préoccupation de la majorité, pour l'aider, l'accompagner, la porter. Et pour les profils primo-délinquants ou délinquants, la ville participe à l'effort national qui consiste à prévenir et réparer.

Fiche n°1 - Le Programme dynamique d'insertion est un dispositif qui fonctionne bien. 12 à 15 jeunes sont suivis chaque année. Lors des entretiens pour élaborer la stratégie, le dispositif a été salué par les partenaires qui le connaissaient et a retenu toute l'attention de ceux qui ne le connaissaient pas. Les taux de sortie positive des jeunes sont de l'ordre de 70% (formation, emplois trouvés).

Fiche n°2 - Le dispositif « face à l'errance des jeunes » va également se poursuivre. Une demande vient d'être adressée au Département pour qu'un service de prévention spécialisée intervienne sur la ville.

Fiche n°3 - L'accueil de jeunes en travaux d'intérêt généraux (TIG) ou mesure de réparation sera mis en œuvre sur la ville, afin de prendre part à la réponse pénale.

Fiche n°4 - Le groupe de suivi mineurs, jeunes majeurs sera mis en œuvre pour échanger sur les situations complexes et trouver des solutions alternatives collectivement ce, dans le cadre du respect du secret professionnel.

Fiche n°5 - La lutte contre les problématiques liées aux conduites à risque sera poursuivie et enrichie. Le Centre municipal de santé est déjà très investi sur ces sujets. Le partenariat va s'étoffer en lien avec le lycée liberté afin de proposer des actions pour un public ciblé.

Axe 1

Axe 3

Axe 4

### **Maîtriser la tranquillité publique**

Fiche action n°6 – Police municipale : renforcement des interventions sur la prévention secondaire et tertiaire

Fiche action n°7 – Créer un groupe de travail bailleurs – ville sur la sécurité (Lien gestion urbaine sociale de proximité)

14/16

Le second axe vise à maîtriser la tranquillité publique.

Fiche action n°6 – La police municipale est, je l'ai toujours dit, une police préventive. L'objectif par cette fiche action est de prolonger leurs actions sur des publics exposés à la délinquance. La prévention situationnelle, à travers la vidéo protection, accompagne la police municipale sur le terrain.

Fiche-action n°7 - Dans le cadre de la Gestion urbaine sociale de proximité, un groupe de travail bailleurs-ville portera sur la sécurité. Les bailleurs voient leur taxe foncière sur le propriété bâti diminuer dès lors qu'ils mettent en place des mesures en faveur de la tranquillité résidentielle. La ville et les bailleurs travaillent de concert sur cette mesure.



### **Lutter contre les violences, aider les victimes**

Fiche action n°8 – Lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes

Fiche action n°9 – Renforcer l'accès aux droits

Fiche action n°10 – Groupe de travail – travailleur social au Commissariat

15/16

Le troisième axe porte sur la lutte contre les violences et l'aide aux victimes.

Fiche-action n°8 – La lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes constitue un axe fortement déployé sur la ville, à travers les permanences Victimo au Centre municipal de santé. Les actions doivent se poursuivre en ce sens.

Fiche-action n°9 - L'accès aux droits est un axe fort du contrat et devra être développé, en lien avec Est Ensemble en charge des points accès aux droits. Le futur carré 16-25 ans accueillera également un Point d'accueil Ecoute jeunes.

Fiche-action n°10 - Le Commissaire a émis la demande d'embaucher un travailleur social rattaché au Commissariat qui pourrait mieux orienter les publics fragiles vers des dispositifs de droit commun.



### **Prévenir la radicalisation**

Fiche action n°11 – Groupe de travail prévention de la radicalisation

16/16

Le quatrième axe est la prévention de la radicalisation.

Fiche-action n°11 – c'est un sujet à traiter à travers la formation des agents et partenaires, des jeunes et une sensibilisation du public. Notre avenant au Projet éducatif de territoire vise à promouvoir dès le plus jeune âge la pratique du dialogue et à développer les actions d'éducation aux médias et à l'information (ex : théories du complot, vérification des sources) ; à ce titre des actions de prévention primaire sont déjà déployées. La formation des différents acteurs éducatifs viendra renforcer nos actions.

J'en ai terminé. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette stratégie et d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents afférents.

**Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint**  
**Conseil municipal du 21 septembre**  
**Réponse à la question orale : Insécurité sur Gagarine**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Madame le Maire m'a demandé, en ma qualité de Premier maire adjoint chargé de la sécurité, de répondre à la question orale que vous lui avez posée.

Je répondrai en deux temps :

- d'une part, les réponses immédiatement mises en œuvre par la municipalité pour endiguer rapidement ces faits et assurer une sérénité pour les habitants de Gagarine.
- d'autre part, les actions mises en œuvre sur le long cours pour apporter des réponses de fond aux problématiques de sécurité récurrentes sur le quartier.

Concernant les cambriolages par escalade, c'est un phénomène qui a connu une recrudescence sur le territoire national et en particulier sur le département cet été, les malfaiteurs profitant ainsi des fortes chaleurs et des fenêtres ouvertes la nuit pour cambrioler. Entre 10 à 15 cambriolages par escalade de nuit en 1<sup>er</sup> étage sont à déplorer sur la ville durant l'été. Policiers municipaux et nationaux sont totalement mobilisés pour identifier les auteurs en flagrant délit.

Concernant la délinquance, au cours des dernières semaines, Gagarine a été le théâtre de heurts entre jeunes, allant même jusqu'à des détonations avec pistolets d'alarme. Les Polices Municipale et Nationale ont accentué leurs rondes et leurs patrouilles sur les secteurs concernés. Madame le Maire a d'ailleurs alerté la Préfecture pour renforcer la présence des effectifs de la police nationale sur le secteur. Des auteurs de violence ont été interpellés et sont entre les mains de justice. La situation s'est, à ce jour, stabilisée. Pour autant, la municipalité reste très vigilante.

Voici pour les réponses immédiates.

Sur le fond, il me semble indispensable de rappeler ce que la municipalité met en place, depuis de nombreuses années pour assurer la tranquillité sur le territoire. Il s'agit de :

1) la police municipale composée de 18 policiers municipaux répartis en brigade et de 12 agents<sup>1</sup> qui œuvrent quotidiennement pour assurer l'ordre républicain. Je voudrais saluer leur action et les soutenir dans leurs missions au demeurant fort difficiles, particulièrement dans le contexte actuel de risques d'attentats.

2) la vidéo-protection avec 82 caméras assurant un maillage sur l'ensemble de la ville.

3) le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance avec 11 fiches pour poursuivre les actions de fonds (ex : étude pour un service de prévention spécialisée, avec le Département).

4) le programme national de rénovation urbaine sur Gagarine intégrant les problématiques de sécurité. Je suis consterné de lire, encore hier, des contrevérités ! Oui, la municipalité tient compte du quotidien des habitants ! Rénover, c'est réfléchir en amont aux problématiques de sécurité et les résoudre par des aménagements nouveaux. Nous étions d'ailleurs hier matin en réunion sur les études de sûreté et de sécurité publique dans le cadre de ce projet de requalification de l'ensemble Gagarine.

Je ne reviens pas sur le ton péremptoire employé et ne rentrerai pas dans de vaines polémiques. Je conclurai simplement en disant que nous sommes mobilisés pour améliorer le quotidien de nos concitoyens romainvillois pour aujourd'hui et demain !

---

<sup>1</sup> 2 agents de surveillance de la voie publique, 1 responsable du Centre de supervision urbain, 5 opérateurs de vidéo protection, 1 vacataire opérateur vidéo, 3 vacataires point école, 1 assistante administrative.

**Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint**

**Conseil municipal du 21 septembre**

**Réponse à la question orale : Sécurisation dans les écoles communales**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Naturellement, nous n'ignorons pas les instructions du gouvernement visant à sécuriser les écoles. Nous n'ignorons pas que le niveau "alerte attentat" s'applique en Ile-de-France et en conséquence, nous n'avons pas attendu les instructions du ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité de nos jeunes élèves.

Parallèlement aux actions portées par la municipalité, l'Etat a pris dès la rentrée toutes ses responsabilités pour sécuriser les établissements à travers les missions Vigipirate déployées le jour de la rentrée et le lendemain sur notre territoire.

Pour sécuriser les établissements scolaires, centres de loisirs mais aussi lieux de culte, les Polices nationale et municipale ont pour mission d'assurer des patrouilles dynamiques sur le territoire quotidiennement. Une cartographie, avec un suivi quotidien avec la police nationale répertorie les passages.

Les opérateurs du centre de supervision urbain assurent parallèlement la surveillance de 3 écoles par caméra. Certes, l'ensemble des écoles n'est pas strictement surveillé par vidéo. Pour autant, l'installation des 82 caméras permet de mailler l'ensemble du territoire. Un dispositif de vidéo protection va de pair avec une présence de terrain et une vigilance accrue de l'ensemble de la communauté éducative, parents inclus. Trois écoles sont équipées de visioconférence et les gardiens ont pour consigne de renforcer la sécurité lors des entrées et sorties. Nous appelons aussi les parents à respecter les consignes de sécurité.

L'inspection et la direction générale de Romainville se rencontrent vendredi matin. Il s'agit d'un rdv pour évoquer l'ensemble des mesures obligatoires et évaluer les travaux nécessaires pour une mise en conformité parfaite des établissements scolaires avec les nouvelles dispositions. A l'issue, une visite au sein de chaque établissement sera organisée pour recenser toutes les pistes d'amélioration des plans particuliers de mise en sûreté : interphones ou visiophones mais aussi éventuellement, comme c'est le cas dans d'autres sites, des consignes pourront être préconisés. Comme s'y est engagé le gouvernement à travers l'augmentation de 50 millions d'euros du fonds interministériel de

prévention de la délinquance, la municipalité pourra alors demander des moyens supplémentaires pour réaliser ces travaux.

Pour les formations, les personnels permanents ont suivi les « gestes de premiers secours ». Le CMS va par ailleurs former les vacataires sur ces questions.

Toutes les nouvelles constructions intégreront les problématiques de sécurité.

Voici pour les principales mesures mises en œuvre et à venir sur le territoire pour sécuriser les écoles dans ce contexte.

Marie-Michelle PHOJO  
Maire-adjointe déléguée à la Petite Enfance  
=====

Madame le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs

Après l'ouverture du Multi-accueil Aubin d'une vingtaine de places, ...nous poursuivons notre objectif de diversifier et d'accroître le nombre de berceaux sur la ville, notamment avec le projet d'ouverture de la 3<sup>ème</sup> Maison d'Assistantes Maternelles, dans un local situé à la Résidence Duclos.

Il a été attribué à la ville par la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, une aide financière à l'investissement d'un montant de 16800 euros pour la création de la MAM « les petits poussins ».

Ce projet porté par 2 candidates à l'agrément d'AM, témoigne de notre volonté de créer à la fois des places d'accueil (entre 6 à 8 places) pour les tout-petits et des emplois.

Il convient de permettre à Madame le Maire, par notre vote, de signer cette convention qui déclenchera le versement de la subvention.

Je vous remercie de votre attention.

Marie-Michelle PHOJO

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint

Conseil municipal du 21 septembre 2016

REPONSE AU VCEU N°2 PROPOSE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE

Mesdames et Messieurs les représentants du groupe Front de Gauche. Vous portez ce soir un vœu auquel, naturellement, la majorité municipale légitimement élue pour mettre en œuvre un projet de ville ambitieux ne peut souscrire.

Parce que dans quelques instants vous allez diffuser notre refus de voter ce vœu, permettez-moi de prendre le temps de répondre de manière objective et constructive à l'ensemble des points soulevés. Une objectivité et un souci de dialogue constructif qui malheureusement ne vous caractérisent pas, et qui risque d'autant plus de vous faire défaut au cours de la période électorale qui débute.

**- En premier lieu vous évoquez le courrier d'associations de riverains publié le 21 mars dernier.**

Sachez que Mme le Maire et les présidents de groupe de la majorité municipale ont répondu à cette lettre ouverte le 11 avril.

**- Vous soulignez les inquiétudes des Romainvilloises et Romainvillois face à la transformation rapide de leur ville.**

Oui, notre ville, « la belle endormie » change, comme nous nous y étions engagés après des décennies d'immobilisme. Dès les années 2000 nous avons initié, en concertation avec les habitants, un projet de ville ambitieux et structurant pour permettre à Romainville de se développer de manière maîtrisée.

Oui ce projet de ville est désormais en phase opérationnelle mais il reste conforme à nos engagements.

Forts des premières requalifications engagées (PRU Marcel Cachin, réhabilitation et résidentialisation de Langevin, Thorez, Jaurès, Oradour, Amitié de la rue des Mares, restructuration de l'avenue Paul Vaillant Couturier, de la Place du marché...) et du renouvellement de la confiance des électeurs en 2004, 2007, 2008, 2011 et 2014, nous poursuivons donc cette dynamique afin d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants mais aussi apporter, à travers une mixité sociale et fonctionnelle forte, des opportunités d'emplois et de parcours résidentiels.

**– Vous évoquez ensuite la pétition et la Place des Commerces**

Nous n'avons jamais été destinataire de cette pétition.

Sur la place des commerces, qui elle aussi s'inscrit dans un projet de ville, je serai curieuse de connaître votre avis sur le Conservatoire à rayonnement départemental Nina Simone que nous avons inauguré hier. Peut-être pensez-vous que nous avons défigurer ce bâtiment des années 20 et que ce nouvel équipement structurant n'est pas un atout pour nos habitants...

Parce qu'il faut sans cesse rétablir des vérités, revenons en arrière sur ce projet qui s'inscrit dans le PRU Marcel Cachin et a donc été présenté aux habitants il y a des années.

Depuis de nombreuses années les perspectives du projet, une maquette du projet et de nombreux articles dans le magazine municipal ont présenté la phase 1 de la Place du marché dont tous les

appartements ont été vendus. Le 7 octobre le nouveau marché et le parking public ouvriront. Je vous laisserai alors juger de la qualité de ces lieux.

Les phases deux et trois du projet ont été présentées en Atelier urbain le 17 décembre 2015. Le compte rendu de la réunion est disponible sur le site Internet. L'opérateur et l'architecte ont rencontré à plusieurs reprises les riverains concernés. Après discussion avec l'ABF des modifications ont été apportées au projet (épannelage, réflexions en cours sur les ouvertures).

Oui, la concertation existe. Elle existe non seulement à l'échelle du projet urbain, mais aussi à celle de l'opération immobilière. Et c'est même devenue par la charte promoteur, une règle qui s'impose, alors que pourtant aucune obligation légale ne l'exige.

**- Vous vous inquiétez de la supposée disparition des jardins privatifs, des voitures qui polluent, des problèmes de stationnements, d'écoles et équipements publics.**

Rien ne semble aller à Romainville. Alors comment expliquer l'attractivité constante du territoire, comment expliquer les taux de commercialisation importants des logements en accession et notamment la part toujours conséquente d'acquéreurs Romainvillois ou habitants du territoire d'Est Ensemble, comment expliquer les demandes de plus en plus fortes d'entreprises pour s'installer durablement sur notre ville ?

C'est sans doute parce que tous les Romainvillois ne sont pas contre le changement et que certains, peut-être même plus nombreux que vous le pensez, se félicitent de vivre dans une ville attractive et dynamique. Peut-être que certains remarquent que les espaces verts ne disparaissent pas grâce notamment au PLU qui impose des normes de pleine terre et de végétalisation. Peut-être parce que le respect du paysage est donc aussi notre priorité : la préservation des cœurs d'îlot boisés, l'avancement des travaux de l'Île-de-Loisirs ou encore l'aménagement de la couverture de l'autoroute A3 sont des réalités. Peut-être parce que le développement de l'agriculture urbaine sous diverses formes participera aussi au renforcement de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Place des voitures à Romainville est encore trop importante, je vous l'accorde. Mais, peut être que la mobilisation de la majorité municipale pour permettre l'arrivée prochaine de la ligne de Métro 11, du T1, du TZEN 3 et probablement du métro câble, qui permettra une desserte optimale du territoire sont perçues par les habitants comme de véritables opportunités permettant de favoriser le report modal.

Nous ne pouvons pas en préjuger, nous laisserons chacun juger mais peut être que l'ouverture le 7 octobre d'un nouveau marché couvert et d'un parking public aux tarifs accessibles seront aussi perçus par les habitants comme des marques de la prise en compte de leurs attentes et besoins.

Enfin, peut être que sur les équipements et les écoles les efforts menés depuis les années 2000 sont perceptibles par les habitants qui y trouvent des occasions de se rencontrer, se divertir, s'épanouir. Je pense à la médiathèque Romain Rolland, au CRD Nina Simone, au Centre Municipal de Santé Louise Michel, au complexe sportif Colette Besson, à la maison de l'enfance, à la maison des retraités, à la reconstruction de l'école Péri-PVC, à l'extension du groupe scolaire Marcel Cachin, au nouveau multi accueil Louis Aubin.

Je pense aussi aux nombreux projets pour lesquels nous mobilisons des financements sans précédents : le pôle éducatif en cours de construction, le carré 16/25 ans, la salle multisports à venir

dans le quartier Youri Gagarine, le nouveau complexe sportif Baldit, le groupe scolaire dans les Bas Pays, la requalification du Palais des Fêtes, la création d'une annexe à l'espace Mandela, et j'en oublie.

Un pôle éducatif qui, n'en déplaise à certains, est bien financé en totalité et sera livré en septembre 2017.

- **Vous soulignez une densité de population à Romainville légèrement plus forte que la moyenne départementale.**

Pourtant Romainville, située en petite couronne parisienne est, avec une densité de 7 495,9 habitants par kilomètre carré, nettement moins dense que les villes voisines : la ville du Pré-Saint-Gervais avec 25 750,0 hab/km<sup>2</sup> est 3,4 fois plus dense, celle des Lilas avec 18 190,5 hab/km<sup>2</sup> et 2,4 fois plus élevée. Nous restons toujours moins dense que les villes de Bagnolet 13 587,5 hab/km<sup>2</sup>, de Pantin 10 590,8 hab/km<sup>2</sup> ou encore de Bondy 9 650,3 hab/km<sup>2</sup>.

- **Vous demandez une concertation large, un moratoire.**

Nous vous rappelons que la concertation existe depuis longtemps à Romainville. Les associations et les citoyens, indépendants par nature, ont toute leur place dans les nombreux dispositifs de participation (ateliers urbains, conseils citoyens mis en place conformément à la loi, ...) pour accompagner les projets et éclairer les décisions prises par les élus, représentants de l'intérêt général, dans la conduite du projet de ville, pour peu, bien évidemment que chacun veuille participer de manière constructive au débat.

C'est pour ces raisons que nous jugeons nul et non avenue le vœu présenté.

## La refonte de la carte scolaire – Salle polyvalente Chaplin

Face aux évolutions démographiques du territoire, et à l'inadéquation de notre carte scolaire restée inchangée depuis septembre 2005, la ville de Romainville s'est engagée dans une démarche de **refonte de la carte scolaire**.

La nouvelle carte scolaire vise à **répartir les enfants du territoire au sein des écoles maternelles et élémentaires, selon les capacités d'accueil et en adéquation avec les locaux de ces dernières :**

- **au plus près de leur lieu de résidence,**
- **en assurant une mixité sociale,**
- **en garantissant une offre éducative équitable en quantité et qualité, afin d'éviter les phénomènes de choix d'école (dérogation de la carte scolaire) et d'évitement (école privé).**

**L'affectation scolaire est le fondement du pacte scolaire républicain, c'est pourquoi notre rôle est d'imaginer des scénarios favorisant la mixité sociale, tout en garantissant la même offre éducative à l'ensemble des élèves.**

Pour ce faire, une étude menée par le **cabinet conseil « OPERIS »**, a été lancée en fin d'année dernière, et **un groupe de travail sur la mixité sociale**, regroupant directions scolaires, enseignants, parents d'élèves et membres du conseil citoyen s'est réuni.

**La montée pédagogique des élèves, couplée à l'arrivée de nouveaux élèves en lien avec la construction de logements, entraîneront une augmentation du nombre de classes dans les années à venir.**

La ville, qui a placé l'Éducation au cœur de ses priorités politiques, s'est engagée dans une **démarche volontaire et active de développement du patrimoine scolaire**. Notons depuis 2015, en sus du plan Renov'Ecole :

- les travaux d'aménagement de l'école maternelle Véronique et Florestan (1 classe supplémentaire en sept 15),
- l'extension de l'école maternelle Charcot (1 classe supplémentaire en sept 15),
- l'extension des écoles Cachin (6 classes supplémentaires en sept 16),
- le projet de création du pôle éducatif Gagarine (22 classes en sept 17).

A cela se rajoute des projets de création d'école dans le secteur des Bas-pays.

Par ailleurs **un état des lieux du patrimoine scolaire existant** nous a permis d'identifier, **toujours en veillant aux conditions d'accueil des élèves** (cantine, dortoir, motricité, BCD, salles d'activités périscolaires ...), les espaces pouvant être mobilisés en salles de classes.

La démarche a toujours respecté la **methodologie établie en amont avec l'inspection de l'éducation nationale**, à savoir un temps d'échange avec l'IEN, suivi de temps d'échange avec les directions scolaires, puis les équipes ville et éducation nationale, et enfin avec les parents.

Ainsi, nous avons rencontré en mars dernier le directeur de l'école Chaplin. Ce dernier devait nous transmettre ses réflexions et ses pistes d'organisation, en tenant compte de la création d'une éventuelle classe supplémentaire au sein de son école.

La communication a alors été rompue, à l'initiative du directeur, nous empêchant de poursuivre la méthodologie énoncée précédemment.

La responsabilité qui nous revient, à savoir accueillir tous les enfants de notre territoire en âge d'être scolarisé, nous a amené malgré tout à réaliser les travaux énoncés afin d'anticiper une éventuelle ouverture de classe.

Je ne reviendrai pas sur l'interpellation lors de la fête de l'école, ni sur les différents rassemblements devant l'école ou en conseil municipal, car **notre volonté est inchangée, à savoir accueillir tous les jeunes Romainvillois, dans des conditions pédagogiques de qualité et équitables entre les écoles.**

Les effectifs de cette année, que nous avons suivi de très près avec l'éducation nationale, ont entraîné **1 seule ouverture de classe maternelle (PS/MS)**, celle-ci est située à Cachin.

C'est donc dans un **esprit constructif, en assumant pleinement nos responsabilités, et en veillant toujours aux conditions d'accueil pédagogique des élèves**, que nous allons renouer le dialogue avec la nouvelle direction scolaire, que j'ai déjà rencontré le 14 septembre.

Conseil municipal du 21 septembre 2016

Intervention : Sofia DAUVERGNE, conseillère municipale

Groupe Front de Gauche « Romainville Ensemble »

PLU (Plan Local de l'Urbanisme ) : la gestion revient à la ville

DELIBERATION: Convention de mandat entre la Ville de Romainville et l'établissement public territorial Est Ensemble relative à des compétences nouvellement transférées au 1er Janvier.

Madame le Maire,

Chers Collègues,

Lors de la séance du conseil municipal du 25 mai dernier concernant l'avis sur le projet de modification n°10 du PLU. Nous dénonçons à cette occasion le transfert édicté par la loi NOTre et qui donne compétence du PLU à l'intercommunalité.

Ce recul démocratique ne consiste qu'à une seule chose, éloigner toujours plus les citoyens des décisions.

Le choix fait depuis quelques années par la ville de Romainville d'élaborer son PLU par modifications successives et à marche forcée, sans concertation préalable, entraîne le sentiment de dépossession par les habitants des choix de transformation de leur ville.

Alors que d'autres communes font le choix de de s'engager dans une révision globale de leur PLU, qui permet une meilleure prise en compte des intérêts et souhaits des habitants avec la mise en place au préalable du débat public avant l'enquête public réglementaire.

Par la délibération que nous allons voter ce soir, rien ne va changer pour nous, sur la méthode.

Est Ensemble semble se rendre compte, après 9 mois de mise en place que la gestion en direct des PLU des 9 villes, en attendant un probable PLUI, n'est pas si simple !

Je rappellerai que le site d'Est Ensemble informe de la mise en place du PLUI en 2017.

Alors, on demande à la commune de Romainville de continuer à prendre en charge pour une durée de 2 ans, la gestion des procédures d'élaboration du PLU et l'animation et coordination des dispositifs contractuels de

développement urbain, local, d'insertion économique et social ainsi que le dispositif de prévention de délinquance: une gestion dans le domaine, technique, administratif financier et comptable.

Je ne vous cache pas que le contenu de cette convention n'est pas facile à suivre !!

Le PLU est organisé et géré par les villes et l'acte administratif est du ressort d'Est Ensemble. Les décisions et les délibérations pour les passations de marché sont prises par la ville.

Toutefois on notera qu'Est Ensemble veut quand même contrôler un peu ! Elle devra valider par écrit au préalable chaque phase de la commande publique et de plus un groupe de suivi sera mis en place pour aider la ville.

qui participe à ce groupe de suivi?

on ne sait pas.

Pour le PLU, les arrêtés d'ouverture d'enquête ainsi que la saisine du commissaire enquêteur restent de compétence d'Est Ensemble mais sont préparées par la commune.

Cette convention valide la démarche déjà engagée par la ville pour le PLU n° 9 et n°10 déjà votés et pour le n° 11 qui devrait être engagé semble-t-il avant la fin de l'année. Pouvons-nous savoir qu'elle en sera sa teneur?

Nous réitérons notre souhait de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Comme le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme publié le 29 décembre 2015, nous y invite.

Mais au contraire au constate ici que les choses seront de plus en plus complexe à suivre, la question est qui décide ?

Pour notre part le fils conducteurs aurait dû être comment mieux associer les habitants et les associations à toutes réalisations ou opérations programmées par une révision du PLU qui préserve l'esprit du Romainville, populaire et solidaire.

Car oui, il faut aménager, construire, préparer l'avenir ensemble.

Mais si les logiques spéculatives l'emportent, c'est l'esprit même de notre ville qui mourra à petit feu et finira par disparaître. C'est le ressenti actuel de nombre de romainvillois.

Cette convention ne nous semble pas apporter d'amélioration dans la pratique démocratique et le mode de gestion actuel du PLU. Nous proposons d'adresser à Est Ensemble le souhait que le groupe de suivi soit élargi aux associations et aux citoyens ou une autre instance soit créée, commission ou groupe de pilotage.

Conseil municipal du 21 septembre 2016

Intervention : Sofia DAUVERGNE, conseillère municipale  
Groupe Front de Gauche « Romainville Ensemble »

### **Délibération : Modification du Règlement intérieur**

Madame le Maire,

Chers Collègues,

Nous avons pris connaissance avec grande attention de la 2<sup>ème</sup> proposition de modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de Romainville. Ce règlement a été adopté lors de la séance du dimanche 6 avril 2014. A cette occasion nous avons mis au débat un certain nombre de proposition qui n'ont pas été retenue. Mais j'y reviendrai.

La proposition que vous nous demandez de voter ce soir, consiste à réglementer l'émission d'un vœu au conseil municipal, il devient restrictif et doit être prémédité. Il ne peut concerner que les affaires ou les problèmes de la commune et enfin, il ne pourra être débattu que s'il est déposé dans les 8 jours au moins avant une séance du conseil.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement interne du Conseil et permet d'en d'approfondir le fonctionnement démocratique. Ce qui n'est encore une fois pas le cas à travers cette proposition. Elle n'avantage pas le débat démocratique nécessaire à la gestion des affaires de la commune dont nous sommes tous ici les garants.

Cet objectif qui ne consiste qu'à restreindre encore davantage l'expression des élus et surtout celle des élus d'opposition me rappelle une proposition de modification que vous aviez fait adopter au Conseil Municipal de Romainville du Mercredi 25 avril 2007.

Vous vous rappelez, il s'agissait de réduire le temps de parole et de débat de tous les élus de l'assemblée, sans exception à 2 minutes pour les questions courantes ainsi que les questions orales et les vœux. On croyait rêver ! De plus, vous écourtiez de 2 jours le temps aux élus de dépôt des questions orales ou des vœux, passant de 4 à 6 jours.

Ainsi il n'y avait même plus la possibilité de consulter l'ordre du jour du Conseil municipal avant le dépôt des questions orales. Ce qui est encore le cas , aujourd'hui.

Le conseil municipal devient une chambre d'enregistrement des décisions prises par la municipalité.

Aussi, en ce qui concerne votre proposition de rajouter un article pour réglementer les vœux, je rappellerai que le CGCT ( Code Général des collectivités territoriales )- article L2121-29 à L2121-34 sur les attributions du conseil municipal considère le vœu comme une compétence à part entière de celui-ci.

La jurisprudence ( CE,22 juillet1927 -Bailleul lebon, 10 février 1954 Christofle-lebon) a reconnu aux conseillers municipaux le droit de proposer au conseil municipal l'examen de toute affaire entrant dans les compétences de celui -ci . Les conseillers tiennent notamment de leur mandat le droit de soumettre des propositions à l'assemblée dont ils sont membres. Le délai qui serait imposé de 8 jours avant la séance du conseil n'est pas compatible. Aussi nous proposons de ne pas intégrer cet article au règlement intérieur.

Ce qui vous permettra de continuer à présenter vos contres vœux lors des séances du conseil !

Aussi puisque nous sommes sur les modifications nous réitérons nos propositions constructives de 2014.

D'abord d'appliquer dispositions législatives et Réglementaires en vigueur. CGCT : article L. 2121-8

- 1- Le règlement intérieur doit impérativement fixer Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (art. L.2121-27-1). Ce qui n'est pas le cas. on évitera la situation que nous avons connu cette année de passer de + de 2000 signes à 1400 signes. Une règle en effet identique à tous s'impose.
- 2- Pour le dépôt des questions orales il serait préférable de laisser à 4 jours même si nous pensons que 48h permettraient d'être réceptif à l'actualité au lieu des 6 jours aujourd'hui.

- 3- Ainsi, il est indiqué dans l'article 4 que « la consultation des dossiers ne sera possible que sur demande écrite adressée au maire 24 heures avant la consultation ». C'est une mesure très excessive ! Nous proposons que la demande de consultation puisse être faite 24 heures avant par voie orale (il pourrait aussi y avoir un simple formulaire à remplir) au secrétariat du maire.
  
- 4- Les moyens pour l'opposition. A l'heure de la dématérialisation et afin de favoriser l'égalité de traitement, nous proposons la mise à disposition d'une imprimante et l'accès à un photocopieur. Cela permettrait d'accéder à la tablette numérique pour les dossiers du conseil municipal et ainsi travailler dans de bonnes conditions les dossiers des séances du conseil municipal qui, je rappelle, ont mis à notre disposition que 5 jours francs avant.

Les règles ne doivent pas conduire à entraver le travail des conseillers, ou le rendre très difficile, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de reporter ce vote afin d'examiner nos propositions.

**Groupe LR, UDI, MoDem**

**Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal**

**Délibération relative à la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'utilisation d'une toiture terrasse pour l'agriculture urbaine**

Quelle ironie que cette délibération qui nous demande d'approuver la conclusion d'un bail pour l'utilisation d'une toiture terrasse pour l'agriculture urbaine, là même ou existaient des jardins ouvriers et familiaux aujourd'hui détruits

Permettez nous d'avoir ici une pensée pour les jardiniers et d'exprimer notre soutien aux riverains de l'avenue des Bretagnes qui avaient une vue sur ces jardins et qui auront bientôt non pas une vue sur ces toits terrasses mais sur une façade d'immeuble. Ils ont laissés leur soleil au programme immobilier Soleos, si bien nommé. Pas certain que ces riverains apprécient ce trait d'humour.

Le soutien à l'agriculture urbaine est votre priorité.

Nous sommes favorables à un soutien aux agricultures urbaines, malgré tout, son développement, devrait se faire, selon nous avec relativement moins d'argent public.

Cette toiture végétalisée sera d'une épaisseur de 40 cm.

Nous serons donc sur une toiture végétalisée herbacées, dit de type semi-intensif.

Vous parlez d'exploitation de surface agricole ... en l'occurrence celle-ci sera ici assez limitée !

Le promoteur immobilier assumera un surcoût de construction avec ce toit végétalisé. Pouvez vous aussi nous préciser quel intérêt il y a pour lui d'assumer cela ?

Nous aimerions, Madame Le Maire, que l'action municipale se fasse en direction des espaces verts au sol et des jardins.

La Ville pourrait ainsi par exemple impulser une dynamique de projet à l'instar de l'appel à proposition de la ville de Paris intitulé « Du vert près de chez moi » invitant les Parisiens à recenser les lieux qui pourraient accueillir de la végétalisation au plus près de chez eux afin de créer des points végétalisés de proximité. Pourrions-nous envisager ce type d'initiative sur Romainville ?

Nous venons de délibérer sur des conventions de projets urbains partenariales relatives à des projets immobiliers dans le quartier des Bas-Pays.

Qu'en est-il, Madame le Maire, de la réimplantation des jardins familiaux dans cette zone ?

Gilles Clément, le célèbre jardinier paysagiste, dit que « pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité. ».

Même si ce toit terrasse sera situé sur un immeuble portant le nom d'un dieu solaire antique, l'éternité n'est décidément plus de ce monde.

**Groupe LR, UDI, MoDem**

**Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal**

### **Délibération relative au transfert du marché**

Je ne reviendrai pas sur notre désaccord concernant ce transfert, notre incompréhension de voir la halle détruite et notre inquiétude sur le parking souterrain réservé aux commerçants du marché.

Sur ce point, il suffit de faire son marché pour constater le nombre de plus en plus important de véhicules de grand gabarit utilisés par les commerçants. Ces véhicules resteront donc garés en surface.

La délibération aborde la question du stationnement mais pas celui de la circulation dans le quartier les jours de marché

J'ai eu l'occasion de vous interpeller au sujet des embouteillages sur ce secteur dimanche dernier, sur le marché.

Vous n'en étiez à faire vous-même la circulation il serait dommage que vous soyez mobilisé ainsi chaque dimanche.

L'avenue de Verdun sera donc fermé sur une portion et sera piétonne les jours de marché.

Un report de circulation se fera donc sur les rues adjacentes. Est ce qu'une étude d'impact a été réalisée pour en mesurer les effets ?

Pouvez vous nous préciser jusqu'à quelle heure sera effective cette fermeture, puisqu'après le marché, interviennent les services de nettoyage ?

Les arrêts du bus 105 seront déplacés - c'est déjà le cas actuellement.

Pouvez-vous nous préciser si ce transfert sera définitif ?

Je vous remercie des précisions que vous pourrez nous apporter.

## Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

### Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Monsieur Guglielmi,

En 2015, la délinquance a reculé de 1,3 % en Seine-Saint-Denis. Mais cette donnée est l'arbre qui cache la forêt.

EN réalité, notre département était celui où les actes de délinquances sont les plus nombreux et se classe bon dernier des départements métropolitains.

L'activité délinquante atteint toujours des niveaux stratosphériques : 123 520 faits délictueux ont été enregistrés par la direction départementale de la sécurité publique et 37 722 personnes ont été mises en cause (- 3.6 %).

Les plus fortes baisses ont été constatées pour les vols avec violences sans arme (- 5.24 %,) qui touchent quand même près de 11 000 personnes dans le 93 — c'est plus du double que dans les Hauts-de-Seine.

Côté cambriolages, cela augmente : 11 100 en 2015, soit 3,4 % de plus.

Les vols avec armes blanches ont aussi fortement progressé : + 25,5 %.

Les quelques tendances baissières constatées sont malheureusement plombées par le trafic de stupéfiants, endémique sur le département. Et cette criminalité se caractérise par des règlements de compte d'une rare violence.

Monsieur Guglielmi, pour nous, comme pour les Romainvillois, la sécurité des biens et des personnes est une priorité !

C'est seulement après deux ans de mandat que vous nous présentez votre stratégie de sécurité 2016 - 2020. Vous devriez même plutôt annoncer 2017 - 2020 car ce n'est bien qu'à la fin de cette année, en novembre, qu'aura lieu la première séance plénière et en décembre l'installation des 4 groupes de travail sera mise en place... et encore, si le planning annoncé est tenu.

Que de temps perdu !

Nous vous rappelons, signe de notre préoccupation envers la sécurité des Romainvillois, que nous vous avons interpellé à ce sujet dès le conseil municipal du 19 novembre 2014, c'est-à-dire 6 mois après le début de votre dernier mandat. Nous vous faisons remarquer que dans votre programme municipal vous proposiez « une relance d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance » et nous vous demandions où vous en étiez. Bien entendu notre demande était restée lettre morte.

De nouveau en avril dernier nous vous avons interpellés sur l'avancement de ce sujet.

Aujourd'hui vous nous présentez enfin quelque chose. 2 ans ½ de réflexion, c'est un peu long. Ou bien vous considériez que la sécurité était un sujet secondaire.

Le diagnostic territorial sur lequel repose l'élaboration de votre plan stratégique repose sur des chiffres de 2015.

Nous aurions aimé une analyse comparative, une mise en perspective avec les chiffres du département et/ou avec les villes voisines. Ceci aurait pu nous éclairer de manière factuelle sur la situation de Romainville.

Vous nous ressortez une liste de vos actions, presque identique à celle du Projet Educatif de Territoire. Soit la prévention de la délinquance s'accorde avec l'action éducative, mais nous aurions voulu pour notre part que cette stratégie territoriale aborde pleinement la sécurité au quotidien des Romainvillois.

Nous nous satisfaisons évidemment de la mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de ses groupes de travail.

Nous sommes également satisfait de constater que dans votre plan d'action, il est prévu, comme nous le proposons dans notre programme, par exemple, la mise en place de partenariat avec des clubs de prévention spécialisé, le développement de la vidéosurveillance et le renfort des moyens de la police municipale.

Monsieur Guclielmi, chaque fiche action fera l'objet d'une évaluation et le bilan annuel sera présenté en séance plénière. Nous vous demandons que ce bilan annuel soit présenté à cette assemblée. Vous engagez vous à le faire ?

## **Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal**

### **Approbation du rapport de la CLECT et des modalités de révision du FCCT 2016**

Madame Le Maire, Monsieur Calsat,

La chambre régionale des comptes a procédé à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble (CAEE) sur les exercices 2010 et suivants et a rendu public son rapport avant l'été.

La chambre pointe quelques irrégularités, quelques anomalies, plus ou moins justifiables et justifiées, comme l'absence d'allotissement du marché relatif aux travaux de restructuration et d'extension du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Romainville que nous avons inauguré hier soir et, s'inquiète surtout du budget communautaire.

La fragilisation de la situation budgétaire s'est accentuée lors de l'élaboration du budget 2015, du fait de la poursuite de la diminution des concours financiers de l'État.

Avec la mise en œuvre de plusieurs zones d'aménagement concertées, de projets d'habitations et d'un rapide développement des lignes de transports en commun à proximité l'organisme redoute, au rythme où avancent les travaux, qu'Est-Ensemble voit son déficit augmenter.

Les opérations d'aménagement de la CAEE vont peser de manière significative sur ses marges de manœuvre budgétaire pour les prochains exercices.

Est Ensemble conduit, à l'heure actuelle, dix opérations d'aménagement d'intérêt communautaire. Or, le bilan prévisionnel à terme de ces 10 opérations serait déficitaire de 170 M€

L'approbation du présent rapport de la CLECT nous invite ici à faire part de notre inquiétude.

Le degré d'intégration et de mutualisation atteint reste encore limité au regard de ce qui peut être pratiqué dans d'autres établissements de coopération intercommunale.

25 marchés susceptibles d'être mutualisés ont été identifiés par la collectivité.

Nous souhaitons que cette démarche soit engagée et renforcée

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal**

**Convention de participations ZA Lemoine – Bouygues Immobilier**

Madame Le Maire, Monsieur Champion,

Je profite de cette délibération pour poser une question d'ordre plus générale en termes d'urbanisme.

Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de France ne vous impose aucune contrainte en termes de place de stationnement dans la ville. Il se contente juste de présenter une trentaine de préconisations de bonnes pratiques.

Par contre, le Plan Local d'Urbanisme que vous avez mis en place et qui régit les règles de notre ville permet à certains endroits de construire des T1 sans aucune place de stationnement des T2 avec 0.5 places de stationnement etc.

Il n'a échappé à aucun Romainvillois que certains de nos quartiers se densifient de manière exponentielle.

Ne pensez-vous pas que la combinaison entre cette densification et ce PLU ne puisse à terme, poser de sérieux problèmes de stationnement. Je prendrais juste l'exemple de la rue Jean Lemoine où il y a aujourd'hui très peu de place disponible, à tel point que la cité Thorez a fermé l'accès à son parking extérieur afin de garantir les places aux résidents, et que la rue fait actuellement l'objet de nouvelles constructions où ce PLU sera appliqué ?

## **Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal**

### **Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Madame Le Maire,

Juste une petite remarque sémantique. Votre délibération propose d'ajouter au règlement intérieur du Conseil Municipal un article concernant les vœux.

Je lis le texte : « Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des vœux sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale ».

Jusqu'à présent les vœux pouvaient traités de tous les sujets : locaux, départementaux, nationaux, etc.

A la lecture du texte que vous nous proposez, devons-nous comprendre que dorénavant ils ne devront qu'être sur des sujets locaux ?

Si notre interprétation du texte est erronée et que nous pourrions continuer à déposer des vœux sur n'importe quel sujet, comme vous l'avez d'ailleurs fait vous-même de nombreuses fois, il faut alors rajouter dans le corps de la phrase juste une virgule après le mot « affaire ». Auquel cas la lecture deviendrait : « Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des vœux sur toute affaire, ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale ».

Je vous remercie de bien vouloir nous préciser les choses.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal**

**Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Corinne Valls**

Madame le Maire,

A Conseil Municipal, demande d'octroi de la protection fonctionnelle !!

Soit beaucoup de personnes vous en veulent, soit vous semblez être extrêmement procédurière.

Certes l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de protéger les élus contre les violences, les menaces ou les outrages dont ils pourraient être victimes dans le cadre de leurs fonctions. Mais il ne faudrait pas que cela devienne une option systématique, ni d'ailleurs les dépôts de plainte dès lors qu'on s'oppose à vous ou à vos idées. La démocratie et la liberté d'expression doivent vivre.

Mais ne nous trompons pas de débat, nous ne sommes en aucun cas contre le fait d'avoir recours à la protection fonctionnelle. Nous l'avons d'ailleurs voté plusieurs fois et notamment dans des cas de violences qui à nos yeux sont totalement inadmissibles.

Par contre, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet, et nous le répétons de nouveau puisqu'à priori nous n'avons pas été entendus. S'agissant de la liberté d'expression des hommes politiques, la jurisprudence de la cour européenne reconnaît que : *« les limites de la critique admissible sont plus larges à l'égard d'un homme politique, visé en cette qualité, que d'un simple particulier » dès lors qu'il « s'expose inévitablement et consciemment à un contrôle attentif de ses faits et gestes tant par les journalistes que par la masse des citoyens, et doit montrer une plus grande tolérance »* (CEDH 8 juill. 1986, Lingens c. Autriche).

Dans le cas présent, encore une fois, il ne nous appartient pas ici de caractériser juridiquement les propos tenus par les uns et les autres, mais cette position systématique de se présenter en victime et de demander l'octroi de la protection fonctionnelle ne peut nous convenir.

Par conséquent nous voterons contre cette demande.